

Le Château de Puivert (Aude).⁽¹⁾

A Michel Mignard
Karelle MENTION

La croisade albigeoise a fait naître de nombreux mythes encore présents dans les châteaux dits « cathares » dont Puivert, même si les constructions visibles de nos jours ne sont pas celles qu'attaquèrent les barons de Simon de Monfort.

Le site castral puivertain étire son enceinte sur un plateau rocheux qu'un fossé transforme en éperon barré. Une vaste basse-cour rectangulaire se referme sur une tour maîtresse carrée, véritable manifestation d'orgueil et de faste. Au revers de celle-ci, la courtine enferme des bâtiments ruinés, considérés à tort comme les restes du château primitif.

Ce château-cour du XIV^e siècle reste fidèle aux grands fondements de l'architecture philippine. Ses principes constructifs se basent sur les exigences de la défense et le besoin de la résidence. Puivert manifeste par la profusion de son décor sculpté éminemment symbolique et l'imposante verticalité de son donjon, toute la prééminence et la richesse de son commanditaire.

The Albigois Crusade gave birth to numerous myths which still exist nowadays in the so-called "cathare" castles among which is Puivert, even if the remaining buildings have nothing to do with those which were attacked by Simon de Monfort. The surrounding wall of the Puivert castle site stretches on a rocky plateau a ditch turned into an enclosed spur. A vast rectangular bailey shuts in a square main tower, a true manifestation of pride and ostentation. At the back of the tower, the wall encloses ruined buildings which are wrongly considered as the remains of the primitive castle. This XIVth century castle remains faithful to the great principles of Philippian architecture. Its construction principles are based both on necessities of defense and need of a place of residence. Through the profuseness of its sculpted ornamentation and the imposing verticality of its keep, Puivert demonstrated the pre-eminence and richness of its builder.

Mots-clés : Puivert, Bruyères, architecture philippine, château-cour, tour maîtresse, Salle des Musiciens, défense, résidence, symbolisme.

Key words : Puivert, Bruyères, Philippian architecture, castle-yard, main tower, Salle des Musiciens, defense, place of residence, symbolism.

De tous les édifices castraux du Languedoc dont le tourisme contemporain fait la promotion sous l'appellation impropre de « châteaux cathares », Puivert, dans l'arrière pays audois dénommé le Kercorb, est assurément le site le mieux conservé, le plus abouti et le plus enrichissant (fig. 1). Il a connu les outrages des hommes et les vicissitudes du temps mais son intérêt reste unique et son appartenance à l'art castral capétien en fait à jamais l'un des témoins majeurs de notre passé. Domaine privé, le château de Puivert est classé Monument Historique par un arrêté du 6 juillet 1907. Les

campagnes de restauration menées à partir des années 50 ont permis la cristallisation d'importantes structures mais la véritable réhabilitation du château s'est amorcée depuis son acquisition par de nouveaux propriétaires en décembre 1995 avec notamment, en janvier 1996, la réfection de la plate-forme sommitale du donjon. Elle offre aux visiteurs, pour la première fois, la possibilité de jouir d'une vue panoramique incomparable. Puivert retrouve ainsi peu à peu son intégrité et son authentique prestance. (2)

(1) Cette étude a été entreprise dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en histoire de l'art médiéval et castellologie, dirigé par M. Philippe Durand et soutenu en 1998 à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.

(2) Campagne 1951-1954 : Consolidation et mise hors d'eau de la tour-porte ; réfection du couvrement et restauration de la face nord et ouest du donjon, mise au jour de la salle basse de la tour et des vestiges du logis seigneurial adossé, aménagement de l'accès extérieur actuel aux niveaux supérieurs du donjon.

Campagne juillet-novembre 1973 : reprise des parements extérieurs de la partie nord-est de la Tour de Quayre et de la portion de courtine nord à droite de la Tour Bossue.

Campagne avril-novembre 1975 : réfection des parements extérieurs de la portion de courtine nord située à droite de la Tour de Quayre ainsi que ceux de la partie nord-ouest de la Tour Bossue.

Janvier 1996 : réfection de la plate-forme sommitale du donjon avec pour la première fois un aménagement adapté à l'accueil des visiteurs.

Septembre 1997-mai 1998 : mise hors d'eau et remontage des parements supérieurs disparus de la Tour Gaillarde.

Après l'évocation de son contexte historique et une présentation des différents organes constitutifs du château, les caractères et les grands principes de son fonctionnement seront mis en évidence. Enfin, au terme de notre étude, nous proposerons une datation de l'ensemble. Toutefois, il convient de préciser qu'en l'absence, à ce jour, de fouilles rigoureusement et scientifiquement menées, susceptibles de révéler d'éventuels marqueurs, le premier état du château ne pourra qu'être évoqué.



Fig. 1 : Vue d'ensemble.

HISTORIQUE

Dans les premières années du XIII^e siècle, Puivert appartient aux seigneurs de Congost (Roquebert 1989, 488). Ils constituent l'une des principales familles seigneuriales du Kercorb et possèdent également des biens à Labastide-de-Congost (3) ainsi qu'à Paris (dans l'Ariège) (4). Comme la plupart des familles des villes et

castra du Languedoc, à la même époque les Congost adhèrent au christianisme des Bons Hommes (5). Le site de Puivert apparaît pour la première fois dans les textes en 1208 quand Alpaïs (ou Arpaix), sœur de Raymond de Péreille, seigneur de Montségur et épouse de Bernard de Congost, tombe gravement malade, chez elle, au château (6). Elle décède après avoir reçu le *consolament* (Roquebert 1989, 62,63), unique sacrement reconnu par la religion cathare (7).

Vivement souhaitée par Innocent III, la Croisade albigeoise se met en marche au printemps 1209. Son principe est avant tout celui d'une guerre sainte visant à ramener à la foi catholique et à l'unité de l'Eglise, les principautés territoriales occitanes où depuis plusieurs générations l'Eglise des Bons Chrétiens « cathares » dénoncée comme hérésie s'épanouit en toute liberté. Rassemblée en Bourgogne puis conduite par le légat Arnaud-Amaury, l'armée gagne le Languedoc par la vallée du Rhône. Les croisés s'emparent de Béziers le 22 juillet 1209 puis de Carcassonne le 15 août de la même année. Elu chef de la conquête, Simon de Montfort, nouveau vicomte de Carcassonne, établit son quartier général dans la Cité d'où il fait partir ses troupes en expédition contre les seigneurs occitans (dits *faidits* soit déchus en occitan) et les terres considérées comme hérétiques. Après Minerve en juillet 1210, Termes et Coustaussa, son lieutenant Thomas Pons de Bruyères-le-Châtel s'empare du château de Puivert en novembre 1210 après trois jours de siège (8). Bernard de Congost se réfugie à Montségur où il meurt en 1236 ou 1237 (9). Montségur, haut lieu saint des Bons Hommes tient dix mois (1243-1244) contre les assiégeants (Niel 1978 ; Roquebert 1981) et le dernier bastion fortifié de Quéribus ne tombe qu'en 1255 (Niel 1988).

(3) Aujourd'hui Labastide-sur-l'Hers.

(4) Localité disparue existant encore à la fin du XVIII^e siècle près de Sainte-Colombe-sur-l'Hers à quelques kilomètres au nord-ouest de Puivert sur le versant nord des monts du Plantaurel : voir CASSINI DE THURY, *Carte du Languedoc*, Institut Géographique National.

(5) La question du christianisme des Bons Hommes n'est pas au cœur de notre propos ; le lecteur soucieux d'approfondir ce sujet trouvera de précieuses informations dans les quelques ouvrages suivants : Arno BORST, *Die Katharer*, Stuttgart, 1953 ; traduction française : *Les Cathares*, Paris, Payot, 1978 ; Anne BRENON, *Le vrai visage du catharisme*, Toulouse, Loubatières, 1988 ; Anne BRENON, *Petit précis de catharisme*, Toulouse, Loubatières, 1996 ; Anne BRENON, *Les Cathares – Vie et mort d'une Eglise chrétienne*, Paris, Jacques Grancher, 1996 ; Jean DUVERNOY, *La religion des cathares*, Toulouse, Privat, 1976 ; Jean DUVERNOY, *Cathares, vaudois et béguins, dissidents du pays d'Oc*, Toulouse, Privat, 1994 ; René NELLI, *Les Cathares*, Paris, Marabout, 1972 ; René NELLI, *Ecritures cathares. La totalité des textes cathares traduits et commentés*, Paris, Planète, 1968 ; nouvelle édition actualisée et augmentée par A. BRENON, Paris, Le Rocher, 1995 ; René NELLI, *Le phénomène cathare*, Toulouse, Privat, 1964 ; Jacques BERLIOZ, *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens*, Toulouse, Loubatières, 1994 ; *HERESIS, revue d'Hérésologie médiévale*, éditions de textes, recherche, Carcassonne, C.N.E.C. ; Michel ROQUEBERT, *L'épopée cathare*, Toulouse, Privat, 1970, T. I, p. 95-126 ; *Les cathares en Languedoc*, « Cahiers de Fanjeaux », n° 3, 1968 ; *Historiographie du catharisme*, « Cahiers de Fanjeaux », n° 14, 1979 ; *Effacement du catharisme ?*, « Cahiers de Fanjeaux », n° 20, 1985.

(6) B.N., Fonds DOAT, Ms XXII, F° 165 a. Voir la déposition de Gaillard de Congost : Michel ROQUEBERT, *L'épopée cathare*, Toulouse, Privat, 1989, T. IV, p. 62, 63.

(7) Le *consolament* (en occitan) ou *consolamentum* (en latin) était à leurs yeux le seul sacrement réellement fondé sur les Écritures : celui du baptême par imposition des mains, le baptême du Christ par l'Esprit et le feu annoncé par Jean-Baptiste lui-même. Voir ROQUEBERT, *L'épopée cathare*, T. I, p. 103-105 ; BRENON, *Petit précis...*, p. 53-56 ; BRENON, *Le vrai visage...*, p. 80-85 ; *Cahiers de Fanjeaux, op. cit.*, n° 3, p. 83 ; DUVERNOY, *La religion des cathares*, p. 143-170.

(8) « Simon de Montfort, dès qu'il fut élu chef de la Croisade contre les Albigeois, donna ordre audit Pons de Bruyères, en 1209, d'aller, en qualité de son Lieutenant, avec un corps de 6000 hommes, dans le pays de Chercorbs, où il prit, en 1210, plusieurs Châteaux, entr'autres celui de Puyvert, qui se rendit après trois jours de siège. » : Aubert de LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Schlesinger, 1863-1877, T. IV, col. 422. Selon les généalogistes, ces détails étaient attestés par certains titres originaux conservés, au château de Chalabre, dans les archives de la maison de Bruyères mais aujourd'hui disparus. La durée du siège de Puivert est également attesté dans : Dom Cl. DEVIC & Dom J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1872-1904, T. VI, LIV. XXI, p. 343 ; Pascal GUEBIN & Henri MAISONNEUVE, *Pierre des Vaux-de-Cernay, Historia albigensis*, traduction, Paris, Librairie philosophique Jean Vrin, 1951, p. 80.

(9) Bernard de Congost était déjà présent à Montségur avant 1229, mais on ne le vit de façon continue qu'à partir de 1232. Voir DOAT, XXII, 149a ; ROQUEBERT, *op. cit.*, T. IV, p. 132, 190. Il mourut consolé par Guillaume Tournier. Voir DOAT, XXII, 164 a ; ROQUEBERT, *op. cit.*, T. IV, p. 177.

Comme l'atteste le cartulaire de Notre-Dame de Prouille, faisant état d'une donation au monastère par le seigneur de Puivert (« *Lambertus de Thuri, Dominus Podiiviridis* »), entre le 25 mars et le 5 juin 1213, donation d'ailleurs confirmée par Simon de Montfort, Puivert revient, au lendemain de sa prise, à un autre grand lieutenant de Montfort, Lambert de Thury (ou Turey) (10). Ce n'est qu'en 1273, suite au mariage de Jean de Bruyères, fils de Pons, avec Eustachie de Lévis, fille de Guy II, baron de Mirepoix (La Chesnaye Des Bois 1863-1877, T. IV, 424), que la maison de Bruyères acquiert la seigneurie de Puivert (Fonds-Lamothe v. 1855-1865, 32). En 1283, Jean de Bruyères, devenu chambellan de Philippe III le Hardi, se voit attribuer des faveurs et immunités royales exceptionnelles. Cependant ces privilèges ne lui sont pas concédés innocemment ainsi qu'à ses vassaux (11). En effet, Puivert et le pays du Kercorb constituent une marche frontière du royaume de France à un moment où Philippe III, déjà en conflit avec les Anglais, s'apprête à entreprendre une guerre contre l'Espagne. Le voisinage du Roussillon et de l'Espagne est donc la cause profonde et déterminante qui pousse le souverain à exempter de toutes autres charges des sujets qui doivent assumer la lourde responsabilité de repousser les agressions perpétuelles de l'ennemi (Devic et Vaissete 1872-1904, T.IX, 100-104). Avec le Traité des Pyrénées en 1659 (12), l'annexion du Roussillon à la France éloigne la frontière d'Espagne et la garde des châteaux perd tout son sens. Jean de Bruyères décède en 1285 ou 1286 (13). Son fils cadet prénommé Thomas hérite de tous ses titres. En 1310, Thomas de Bruyères, premier du nom, épouse Isabeau de Melun, fille de Jean

I^{er}, vicomte de Melun, grand chambellan de France (14). Quatre ans après, le jeune baron de Puivert prend part à la guerre de Flandres aux côtés de Philippe IV le Bel. Il s'y distingue et reçoit en 1319 de Philippe V, l'extension des privilèges accordées à ses terres (15). Après son union avec Isabeau de Melun, le château de Puivert est restauré et agrandi (16).

De l'union de Thomas avec Isabeau naissent une fille Jeanne et deux fils, Thomas et Philippe. Leur mariage respectif conduit à la division du patrimoine et à l'affaiblissement des Bruyères. C'est ainsi qu'en 1350 a lieu un partage de biens entre Thomas et son frère (17). La maison de Bruyères est scindée en deux branches : celle des seigneurs de Puivert et celle des seigneurs de Chalabre, la baronnie de Puivert revenant à Thomas II. Marié à Béatrix de Barence, Thomas II ne donne naissance qu'à des filles et son décès entraîne la disparition de la branche aînée des seigneurs de Bruyères. En 1371, Elix ou Elips, sa fille aînée, s'unit à Guiraud ou Géraud de Voisins (18). Ce dernier revendique alors ses droits sur la possession du château de Puivert tout comme le fait aussi légitimement Philippe I^{er} de Bruyères-Chalabre, frère de Thomas II. De virulentes querelles familiales s'en suivent. Finalement en 1376, Guiraud de Voisins, Elix, ses trois sœurs et leur cousin Philippe II de Bruyères (19), parviennent à un accord. La baronnie de Puivert est divisée en quatre lots, dont trois correspondent au château (20). Cependant, suite à divers arrangements, Guiraud de Voisins peut bientôt seul prétendre au titre de seigneur de Puivert. A sa mort (Juillac et Dusan 1858, 28, 45), son épouse procède avec ses fils Philippe et Thomas et ses deux

(10) Jean GUIRAUD, *Cartulaire de Notre Dame de Prouille*, Paris, A. Picard et Fils, 1907, T. I, p. 55, n° 79 ; *Ibid.*, T. II, p. 154, n° 393. Nous ne possédons que peu d'informations sur Lambert de Thury, seigneur de Limoux. Il mourut probablement vers 1234 en laissant deux fils Lambert et Simon de Thury qu'il avait eu avec son épouse Béatrix : DEVIC & VAISSETE, *op. cit.*, T. VI, LIV.XXIV, p. 678 ; *Ibid.*, T. VIII, Note CCXII, col. 973-974. Son fils Lambert devint sénéchal de Carcassonne et c'est à ce titre qu'il est cité dans : François MAILLARD, *Mouvements administratifs des baillifs et des sénéchaux sous Philippe Le Bel*, dans *Bull. philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques* année 1959, Paris, Imprimerie nationale, 1960, p. 425 ; il fut également parmi les seigneurs de la sénéchaussée de Carcassonne à accompagner le roi en croisade, en 1270 : DEVIC & VAISSETE, *op. cit.*, T. VI, LIV.XXVI, p. 920. Il fut comme son père seigneur de Limoux : *Ibid.*, T. IX, LIV.XXVII, p. 196. Lambert et Simon étaient notamment au service du roi Philippe Le Bel en 1285-1286 : *Ibid.*, LIV.XXVII, p.103, LIV.XXVIII, p. 123-125.

(11) LA CHESNAYE DES BOIS, *op. cit.*, T.IV, 423. Les terres du Cherchorbez intéressées par ces immunités étaient les suivantes : Puivert, Chalabre, Rivel, Sainte-Colombe, Sonnac, Montjardin, Nébias, Lescalle, St Jean de Paracol, Villefort et quelques fiefs dont certains ont aujourd'hui disparu comme Canterrate, Fontrouge, Ourjac, Carbonas, Paris. Voir Abbé SABARTHES, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, Paris, Imprimerie nationale, 1912, p. 443. Consulter la notice sur le château de Puivert, le pays du Cherchorb devenu « la terre privilégiée de la Maison de Bruyères » et la généalogie succincte de cette famille dans : Siméon OLIVE & Félix PASQUIER, *Archives du château de Lérans – Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Levis-Mirepoix*, Toulon, 1927, T. V, p. 141-146.

(12) Voir pour le Traité des Pyrénées : DEVIC & VAISSETE, *op. cit.*, T. XIII, LIV.I, p. 367-378.

(13) Jean de Bruyères serait décédé en 1285 ou 1286. En effet, le sénéchal de Carcassonne adressa en 1286 l'ordre de se tenir prêt à servir le roi Philippe Le Bel dans la guerre d'Aragon et de Catalogne à sa veuve Eustachie de Lévis, Dame de Puivert. Voir *Ibid.*, T. IX, LIV.XXVIII, p. 125.

(14) LA CHESNAYE DES BOIS, *op. cit.*, T. IV, 424, 425. Voir pour la généalogie des Melun : Le Père ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1726-1733 ; réimpression, Paris, Ed. du Palais Royal, 1967, T.V, p. 221-227, T. VIII, XII, p. 443, 444.

(15) Celles-ci furent exemptées : « *de toute subvention, capitation, taille et crue de sel que les habitants eurent pouvoir de prendre à Carcassonne ou ailleurs au prix de 106 sols le minot net de sac et de corde* » : extrait des archives du château de Chalabre, pièce originale non consultable ; voir G. de JUILLAC & B. DUSAN, *Notice sur les deux baronnies du Kercorbez : Puivert et Chalabre*, Toulouse, H. de Labouisse-Rochefort, 1858, p. 21.

(16) Pour preuve les écus des deux familles que l'on retrouve ponctuellement sculptés dans la pierre.

(17) LA CHESNAYE DES BOIS, *op. cit.*, T. IV, col. 425, 426. Ce partage de 1350 laisse à penser que Thomas I^{er} de Bruyères était alors décédé. Les généalogistes le font pourtant vivre jusqu'en 1360 : *Ibid.*, col. 425. Thomas de Bruyères avait dû juste céder préalablement ses biens à ses fils.

(18) *Ibid.* : on y remarque que l'une des filles du seigneur est prénommée Alix au lieu de Jeanne ; Louis Alban BUZAIRIES, *Notices historiques sur les châteaux de l'arrondissement de Limoux*, Limoux, J. Boute, 1867, p. 120, 121 ; JUILLAC & DUSAN, *op. cit.*, p. 24.

(19) A la mort de Philippe I^{er} de Bruyères, son fils Philippe II lui succéda dans tous ses titres : LA CHESNAYE DES BOIS, *op. cit.*, T. IV, col. 426.

(20) L'acte dans lequel la composition respective des quatre lots fut enregistrée est conservé aux Archives du château de Chalabre. Cette pièce originale n'est pas consultable ; certains extraits ont été publiés dans JUILLAC & DUSAN, *op. cit.*, p. 26, 27.

filles, au démembrement des domaines. En 1453, Jean, fils et héritier de Philippe de Voisins, prête serment pour la baronnie de Puivert (Juillac et Dusan 1858, 46). Au lendemain d'un procès entre le seigneur Jean IV de Lévis et Jean de Voisins, le château et la baronnie de Puivert passent aux mains de la maison de Lévis-Mirepoix. Néanmoins, Puivert est restitué à Jean II, fils et héritier de Jean de Voisins à une date restée méconnue (Juillac et Dusan 1858, 30, 31). La branche des Voisins s'éteint quand Françoise, fille unique de Jean II épouse Jean de Joyeuse, le 22 novembre 1518. De cette union naissent six enfants dont Guillaume qui succède à son père dans tous ses titres (La Chesnaye Des Bois 1863-1877, T. XI, 133, 134). A leur tour, les Joyeuse sont reconnus comme étant les maîtres légitimes de la baronnie de Puivert et leurs vassaux continuent à se plier, sans objection, aux usages établis à l'origine pour les seigneurs de Bruyères (21).

A partir de 1560, pendant plus de trente trois ans, le Languedoc est plongé dans des discordes intestines émanant des dissensions religieuses et de l'opposition de certaines grandes familles seigneuriales (22). Deux lignages s'affrontent : d'une part, les Joyeuse avec les ligueurs (23), de l'autre, les Montmorency (24) bientôt alliés aux Religionnaires ou Réformés. La paix revient en 1590, après plus de trente trois ans de conflit, ne désignant ni vainqueurs, ni vaincus. Tous les membres de la maison de Joyeuse ont disparu dans la guerre à l'exception du duc Henri (25). Le souverain Henri IV l'honore du titre de maréchal de France tandis qu'Henri de Montmorency est élevé au rang plus prestigieux encore de connétable (Devic et Vaissete 1872-1904, T. XI, 836, 837, 861, 862). Après la mort de son frère Henri, le cardinal François de Joyeuse (26), reste l'ultime

héritier des biens du vicomte Guillaume de Joyeuse et de Marie de Batarnay. Il vend le domaine de Puivert à Jean-Antoine de Bruyères, baron de Chalabre en 1609 (27). Pour acquérir cette terre, le seigneur de Bruyères sollicite une aide financière auprès d'un dénommé Jean de Pressoires, négociant à Chalabre (28). En contrepartie, ce dernier se réserve la possibilité de racheter la baronnie de Puivert si les engagements du demandeur ne sont pas respectés. Mettant à profit les difficultés financières rencontrées par Jean-Antoine de Bruyères, Jean de Pressoires dénonce les clauses du contrat et s'approprie la terre de Puivert (Buzairies 1867, 123, 124). François, son seul héritier, s'unit à Françoise de Potier de la Terrasse et meurt sans postérité (29). La veuve Pressoires décède le 12 septembre 1667 (Rives 1995, 32) laissant le titre de baron et la propriété d'importants domaines à son légataire, François de Roux, son petit neveu. Le prestige de la maison de Roux résulte essentiellement des éminentes fonctions judiciaires et parlementaires qu'elle assure à Carcassonne et à Toulouse depuis plusieurs générations. Leur ascension sociale commence réellement avec François de Roux le nouveau seigneur de Puivert. Dès le mois de février 1680, Louis XIV érige la baronnie de Puivert en marquisat récompensant ainsi les services émérites rendus à l'Etat par François de Roux et ses aïeux (Rives 1995, 32, 33). De l'union de François de Roux avec Marie Gabrielle de la Roche Flavin en 1655 (Rives 1995, 31), naissent six filles et trois garçons. A la mort de son père le 18 mai 1696, François, deuxième du nom, est désigné héritier universel (30). Ce dernier, avocat au parlement, épouse Marie de Caulet en 1694. Celle-ci décède la même année que le père de son mari en laissant une fille en bas âge, prénommée Catherine Cécile. Marie-Elisabeth de

(21) Pour preuve, l'acte de reconnaissance de Guillaume de Joyeuse par les habitants de Puivert, rédigé le 6 juillet 1570 ; l'original n'a pu être retrouvé ; voir les extraits publiés par JUILLAC & DUSAN, *op. cit.*, p. 31, 32.

(22) Voir pour la guerre civile en Languedoc dans la seconde moitié du XVI^e siècle : Philippe WOLFF (dir.), *Histoire du Languedoc*, coll. « Univers de la France », Toulouse, Privat, 1967, p. 325-333 ; Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire du Languedoc*, Paris, P.U.F., p. 65-68 ; DEVIC & VAISSETE, *op. cit.*, T. XI, LIV. XXXVIII, p. 329-438, LIV. XXXIX, LIV. XL, LIV. XLI.

(23) La ligue constituait, à l'origine, une association faite à Toulouse le 2 mars 1563 entre plusieurs seigneurs catholiques afin de défendre la religion : *Ibid.*, LIV. XXXVIII, p. 435, 436. En 1575, ses articles furent dressés par les capitouls de Toulouse avec l'aide des consuls de Carcassonne et approuvés par l'assemblée le 6 janvier 1576 : *Ibid.*, LIV. XL, p. 615, 616. La ligue fut dirigée par Henri I, duc de Guise jusqu'à son assassinat en 1588 : *Ibid.*, LIV. XLI, p. 766-768. Mouvement religieux mais aussi politique, il visait à la limitation de l'autorité royale.

(24) Le rôle des Montmorency dans cette guerre fut incarné par Henri I de Montmorency, seigneur de Damville : *Ibid.*, p. 1304-1308. Il devint gouverneur de Languedoc en 1563, succédant ainsi à son père : *Ibid.*, LIV. XXXIX, p. 441, 442. Catholique, il souhaitait cependant une réforme profonde de l'Eglise. Il devait, dans les faits, établir la tolérance dans cette province. Voir WOLFF, *op. cit.*, p. 329-331.

(25) DEVIC & VAISSETE, *op. cit.*, T. XI, p. 761, 762, 818, 824-827. Henri de Joyeuse quitta l'ordre capucin à la mort de son frère, Antoine-Scipion, pour se mettre à la tête de la ligue jusqu'en 1596 : *Ibid.*, p. 828-830 ; ANSELME, *op. cit.*, T. III, p. 839 ; LA CHESNAYE DES BOIS, *op. cit.*, T. XI, col. 134.

(26) Voir à propos de François de Joyeuse : *Ibid.* ; ANSELME, *op. cit.*, T. III, p. 839 ; Abbé SABARTHES, *Notes historiques sur la ville de Limoux*, Limoux, F. Pornon, 1933, p. 110, 111.

(27) LA CHESNAYE DES BOIS, *op. cit.*, T. IV, col. 431 ; GAYRAUD-DE-SAINT-BENOIT, *Lettres sur Puivert*, Ms orig. 1860 : cf. *Liste chronologique des Possesseurs du château de Puivert*.

(28) BUZAIRES, *op. cit.*, p. 123. Jean de Pressoires était drapier à Chalabre. Il obtint des titres de noblesse et fut promu chevalier de l'ordre du roi. Il devint seigneur de Tournebouys, Puivert, Sainte-Colombe et Rivel : voir Paul COURRENT, *Excursion des 22 et 23 mai 1904. Le pays de Kercorb, Chalabre, Lérans, Lagarde, Sibra et Mirepoix*, « Bull. S.E.S.A. », T. XVI, 1905, p. 90.

(29) Les Archives Départementales de l'Aude nous ont précisé qu'il n'existait aucune généalogie de la famille de Pressoires. Certaines informations peuvent être trouvées dans le travail de Georges RIVES, *La saga des Roux*, Toulouse, Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1995, p. 15.

(30) Voir à propos de François de Roux, deuxième du nom, avocat puis président à la chambre des requêtes après la résignation de son père : RIVES, *op. cit.*, p. 36, 41-50 ; Jules VILLAIN, *La France moderne, grand dictionnaire généalogique, historique et biographique*, Montpellier, Firmin et Montane, 1913, p. 1192, 1193.

Bruelh, épousée en secondes noces en 1712, donne au marquis de Puivert, une fille Françoise Jacqueline Gabrielle et un héritier Sylvestre Jean-François. A son tour, ce dernier succède à son père en 1757 (31). Le 20 juillet 1745, Sylvestre Jean-François de Roux épouse sa cousine Marie-Thérèse de Roux d'Alzonne dont il a neuf enfants (32). A son décès, le 18 juin 1781, Sylvestre Jean-François laisse deux fils, faisant de son aîné Bernard Emmanuel Jacques son légataire universel (33). Ce dernier marquis de Puivert réside dans son château de Sainte-Colombe qui se trouve en bien meilleur état que celui de Puivert (34). Pendant la Révolution le marquis est contraint à prendre la fuite quand sa résidence est attaquée et incendiée (Tisseyre 1983). Il rejoint les émigrés (35) en Belgique et se met au service du comte d'Artois et du prince de Condé. Les terres du marquisat de Puivert sont saisies, étant désormais considérées comme biens de la République (Rives 1995, 100-102). Un acte du 18 vendémiaire an III (18 octobre 1795) signifie la mise en vente du château de Puivert (36). Avec le retour de Louis XVIII sur le trône en 1815, le seigneur de Roux est nommé gouverneur de la forteresse de Vincennes jusqu'en 1830 (37). Bernard Emmanuel Jacques de Roux est promu marquis héréditaire avec institution de majorat par lettres patentes du 16 juin 1829 et retrouve la possession de ses domaines. Il meurt pair de France le 25 janvier 1832 laissant la totalité de ses biens à son fils Emmanuel Gabriel Fortuné (Villain 1913, 1193), l'un des cinq enfants qu'il a eu en secondes noces avec Marie Gabrielle Fortunée du Pac de Badens. Marié à Elisabeth de Mauléon-Narbonne, Emmanuel Gabriel Fortuné a six enfants. Son aîné et fils unique, Henri, hérite du marquisat de Puivert à sa mort le 7 juin 1869. Quand Henri de Roux décède le 16 janvier 1891, il laisse de son mariage contracté avec Catherine Françoise Josèphe de Bony, un fils et une fille (Villain 1913, 1194). Son fils Charles-François de Roux, marquis de Puivert, époux d'Adrienne Emma Marie Antoine Berlioz, décède sans postérité le 28 février 1918 (Warren 1949, T. VI, 90). Sa sœur Gabrielle devient seule légataire des biens de la maison de Roux de Puivert. Ayant épousé en mai 1886 Marie Joseph Jacques

François d'Espic, comte de Ginestet (38), elle apporte à ce dernier par cette union le marquisat de Puivert. Le comte meurt le 26 juin 1922 laissant sa succession à l'un de ses fils Louis Jacques. Marie Madeleine Joséphine Geneviève du Lac, épouse de ce dernier, donne naissance à un fils unique Marie Gaston François qui hérite du marquisat le 6 juin 1942 à la mort de son père. Le nouveau marquis de Puivert obtient de son union avec Jeanne Marie Madeleine Paule Gaujal deux héritiers, Jacques et Georges Henri Marie. Le 27 avril 1955, lorsque leur père décède, Jacques d'Espic, l'aîné devient à son tour comte de Ginestet, marquis de Puivert.

En 1984, une association de sauvegarde, groupant les élus locaux, des responsables et bénévoles, est créée par Jacques et Georges de Ginestet-Puivert afin de valoriser le château et ainsi trouver les fonds nécessaires à sa restauration. Le 15 décembre 1995 le château de Puivert devient la propriété de M. Michel Mignard. Un important plan de restauration est mis en place.

LE SITE, DESCRIPTION ARCHITECTURALE

Dominant le village actuel et la vallée du Blau, à 605 m d'altitude, un plateau rocheux étroit mais relativement nivelé de 76,90 ares offre un site favorable à l'implantation du château de Puivert (fig. 2). Ce dernier étend son imposante verticalité sur une longueur totale d'environ 175 m (fig. 3 et 4). Orienté est-ouest, sa superficie est de 56,80 ares.

Bien que la configuration de son plan soit parfaitement régulière et sa facture architecturale plutôt unitaire, il ressort de l'examen du château (39), les deux parties suivantes inégalement conservées (fig. 5) :

- A l'est, le *château neuf* qui affecte la forme d'un quadrilatère régulier. Dans un état de conservation particulièrement satisfaisant, il continue à bénéficier d'une maintenance effective.

- A l'ouest, l'extrémité de l'éperon rocheux considérée comme étant l'emplacement du *château vieux*. Son plan est irrégulier et les constructions encore existantes partiellement ruinées.

(31) RIVES, *op.cit.*, p. 45, 48, 50 ; déjà en 1739, Sylvestre de Roux était devenu président à la chambre des requêtes après la résignation de son père : *Ibid.*, p. 52. Voir à propos de Sylvestre Jean-François de Roux, marquis de Puivert, conseiller du roi, président aux requêtes au parlement de Toulouse, président à mortier à partir de 1743 : *Ibid.*, p. 51-69.

(32) Parmi leurs neuf enfants, cinq décédèrent précocement : *Ibid.*, p. 54-56.

(33) Voir à propos de Bernard Emmanuel Jacques de Roux : RIVES, *op. cit.*, p. 99-103 ; Jean TISSEYRE, *Le rôle national du marquis de Puivert de 1789 à 1830*, « Bull. S.E.S.A. », T. LXXXIII, 1983, p. 73-75 ; TISSEYRE, *La longue équipée en Europe de l'Emigré : Bernard Emmanuel de Roux de Puivert et d'Alzonne sous la Révolution et son incarcération sous l'Empire*, « Bull. S.E.S.A. », T. LXXXX, 1990, p. 113-116 ; Le Vicomte Edmond de PONCINS, *Le livre de Raison du Marquis de Puivert*, Tours, Imprimerie Mame, 1933 ; pièce originale conservée par Jacques de Ginestet.

(34) « *Le château de Puivert était en très mauvais état et bon pour les choucas* » : Registre des délibérations de 1789, Archives de la Mairie de Puivert.

(35) Bernard Emmanuel, tout comme son frère, figura sur la liste générale des émigrés ayant abandonné leur patrie en 1792 : RIVES, *op. cit.*, p. 86, 99.

(36) *Ibid.*, p. 104 ; pièce originale conservée aux Archives Départementales de l'Aude : Série Q, cote WT 336 (District de Limoux, période révolutionnaire) : 1Q 442.

(37) En 1814, avec la première Restauration, Bernard Emmanuel de Roux avait été nommé par Louis XVIII, gouverneur de Vincennes. En 1815, après la chute de l'Empire, il redevint gouverneur et le demeura jusqu'en 1830 : TISSEYRE, *Le rôle du marquis...*, p. 74, 75.

(38) VILLAIN, *op. cit.*, p. 1194. Pour plus de précisions concernant la branche des Ginestet, consulter avec intérêt la généalogie transmise à Jean Tisseyre par le comte Georges de Ginestet : TISSEYRE, *Le château de Puivert*, Carcassonne, Sival, 1981, p. 146.

(39) Les noms des différents organes du château sont connus d'après l'acte de partage de 1376 : cf. JUILLAC & DUSAN, *op.cit.*, p. 26, 27.



Fig. 2 : Vue aérienne.

Le fossé qui précède le front est, transforme l'éminence calcaire sur laquelle est campé le château en éperon barré. Un pont permet de le franchir. Le bayle rectangulaire de 80 m sur 40 m, rigoureusement plan, délimite un espace clos d'environ 3150 m². Le front d'entrée est, pourvu d'une courtine dotée d'archères, présente en son centre une tour-porte carrée : la Porte de l'Yère ou Lyere (fig. 5, n°1). Cette portion d'enceinte est flanquée à l'angle nord-est par une tour circulaire : la Tour de Quayre nord (fig. 5, n°2) et à l'angle sud-est par une tour analogue mais arasée : la Tour de Quayre sud (fig. 5, n°3). La courtine nord régulièrement percée d'archères est interrompue en son milieu par une tour circulaire appareillée en bossages : la Tour Bossue (fig. 5, n°4). La courtine opposée délimite le flanc sud. Sa partie orientale, n'est plus conservée en élévation. Une tour carrée dite Tour Gaillarde ou Gualharde (fig. 5, n°5) lui est accolée en son centre. A l'ouest, le donjon carré (fig. 5, n°10) est articulé au bayle. Il est attenant par son angle sud-ouest au mur qui le relie à l'emplacement de la Tour Vert (fig. 5, n°6) et par son angle nord-est à la Porte de Chalabre (fig. 5, n°9).

Au revers de la tour maîtresse, les courtines partiellement conservées ceignent l'éperon terminal. Elles sont flanquées de trois tours circulaires, la Tour Grosse (fig. 5, n°7) au nord, en partie sauvegardée, la Tour de la Trésorerie (fig. 5, n°8) à la pointe occidentale de l'éperon et la Tour Vert (fig. 5, n°6) à l'angle sud-ouest, toutes deux disparues. Cette enceinte enferme un ensemble de constructions ruinées abritant le logis (fig. 5, n°11) et les communs (fig. 5, n°13) du château.

Le village ancien bordait le flanc sud du site castral.

Le choix des pierres utilisées pour l'édification du château a été subordonné aux facteurs géologiques et géographiques locaux. L'appareil se compose de calcaire gris et compact, de calcaire gris jaune plus tendre et plus léger et de grès de différentes natures, jaune ou rougeâtre. La stéréotomie est très soignée. Les pierres sont toutes généralement bien équarries et constituent un moyen appareil soigneusement assisé mais non réglé dont les hauteurs d'assises sont comprises entre 0,20 m et 0,40 m. Deux types d'appareillage sont utilisés : lisse ou à bossages bruts pour la tour circulaire articulée à la

courtine nord, dite Tour Bossue ainsi que ponctuellement sur les faces sud, ouest et dans la partie sommitale des faces est et nord de la tour-porte.

Les joints sont quelquefois lacunaires, ont totalement disparu ou ont été rejointoyés. Toutefois, certains sont encore bien sauvegardés. Les plus représentatifs sont localisés à l'est de la courtine nord, sur le mur sud du couloir d'accès de la tour-porte et dans la salle basse du donjon où ils sont dans un état de conservation exceptionnel. Ils sont alors généralement gras (entre 1,5 et 3 cm d'épaisseur), rubannés et ont été travaillés au fer comme l'atteste le tracé rectiligne qui vient régulariser leur contour. Le mortier utilisé pour leur confection est de couleur jaune orangé et se compose d'un mélange de chaux et de sable de rivière à grain épais.

Les structures de la partie occidentale du site, à l'arrière du donjon, possèdent un appareillage nettement moins régulier et soigné. Cela peut s'expliquer par le fait qu'étant pour la plus grande part affectées au logis, il s'agit de constructions plus légères dont les maçonneries sont moins cohérentes et moins rigoureusement appareillées. Cet aspect dénote peut-être une plus grande rapidité d'exécution. Les joints, quand ils sont conservés, sont pleins mais non rubannés. On remarque par endroits l'utilisation d'un crépi à la chaux. Il est encore visible sur le mur nord des écuries, dans la Tour Grosse et la zone nord-ouest du logis qui lui est attenante ainsi que dans la partie constituant le passage obligé pour accéder à la salle basse du donjon.

La tour-porte : la Porte de l'Yère ou Lyere

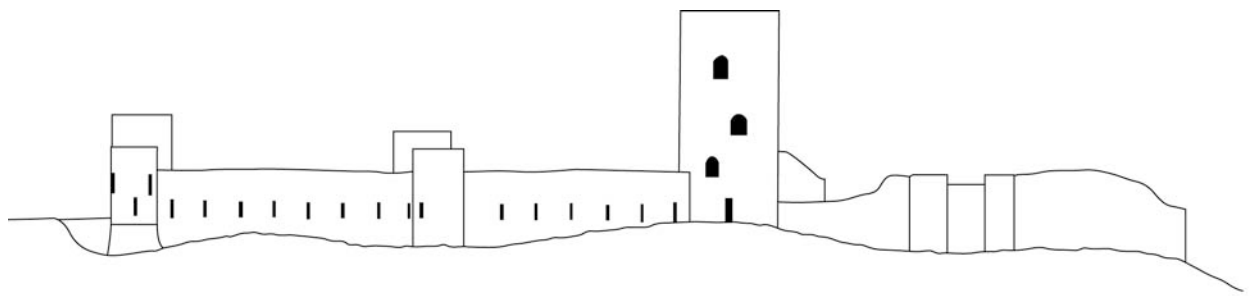
De plan carré mesurant 9,20 m de côté, la Porte de Lyere présente deux niveaux, trois en comptant celui de la terrasse pour une hauteur approximative de 15 m (fig. 6).

Le premier niveau

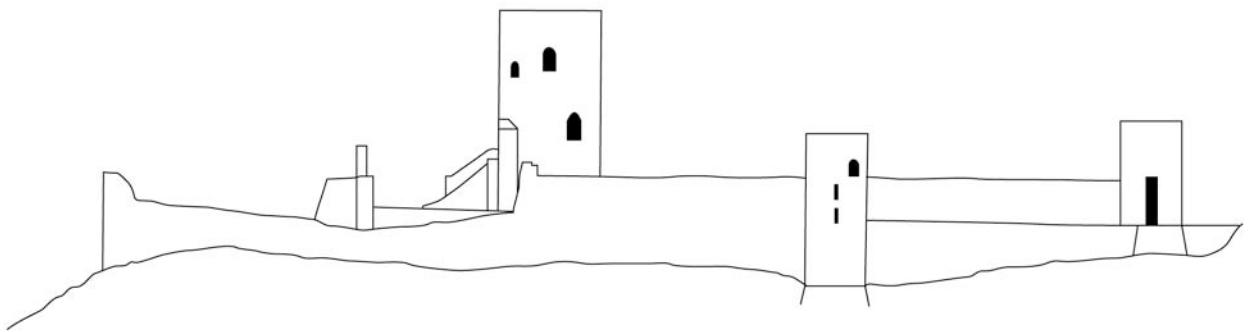
L'accès se fait par une porte en arc brisé à double claveaux sommée d'un écu sculpté en grès arborant les armoiries des Bruyères : « d'or au lion de sable, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir » (Jouglas de Morenas 1975, T. II, 286). Cette entrée est munie d'un vantail à deux battants renforcé, à l'origine, par un double système de verrouillage, barre transversale coulissante médiane et barre à fléau positionnée dans sa partie basse. Une herse intercepte l'accès à cette porte. L'entrée est défendue par des archères à ébrasement simple avec allège. Deux d'entre elles, frontales, sont ménagées de part et d'autre de la porte, les deux autres, latérales, se situent, au nord et au sud, à la base de la courtine. Le couloir d'accès pavé, spacieux et profond, est voûté en berceau plein-cintre. Ce premier niveau s'ouvre à l'ouest sur la basse-cour par une arcade semblable à celle de la façade est.

Le deuxième niveau

Il se présente comme une salle voûtée en berceau plein-cintre défendue par quatre archères de structure et de positionnement identiques à celles du premier niveau.



Elévation nord

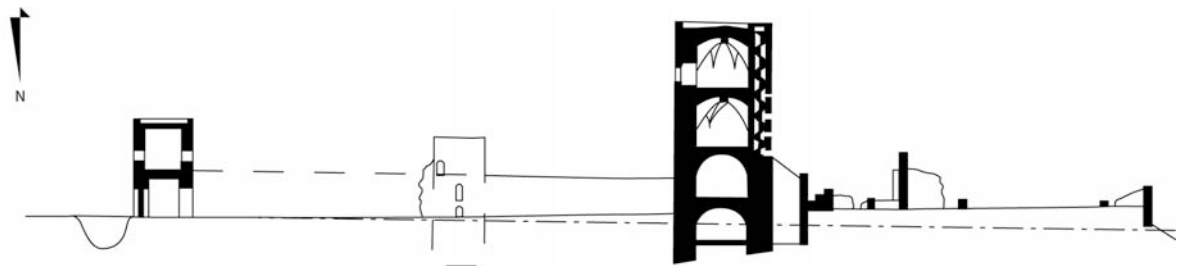


Elévation sud

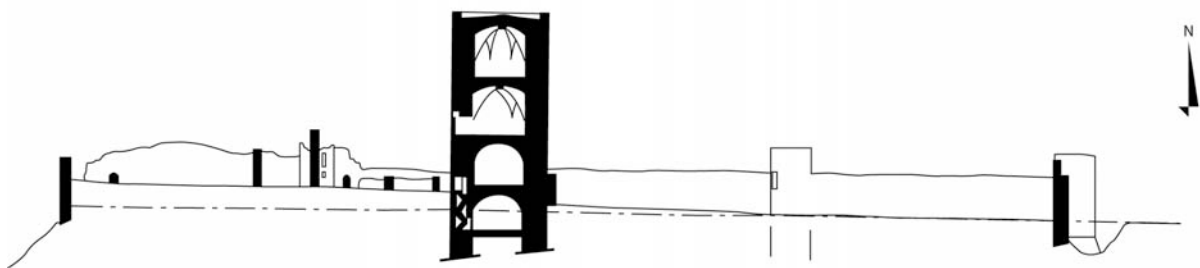


L. de Gournay

Fig. 3 : Elévations nord et sud (F. Escande del.).



Coupe BB



L. de Gournay

Coupe CC

Fig. 4 : Coupes longitudinales (F. Escande del.).

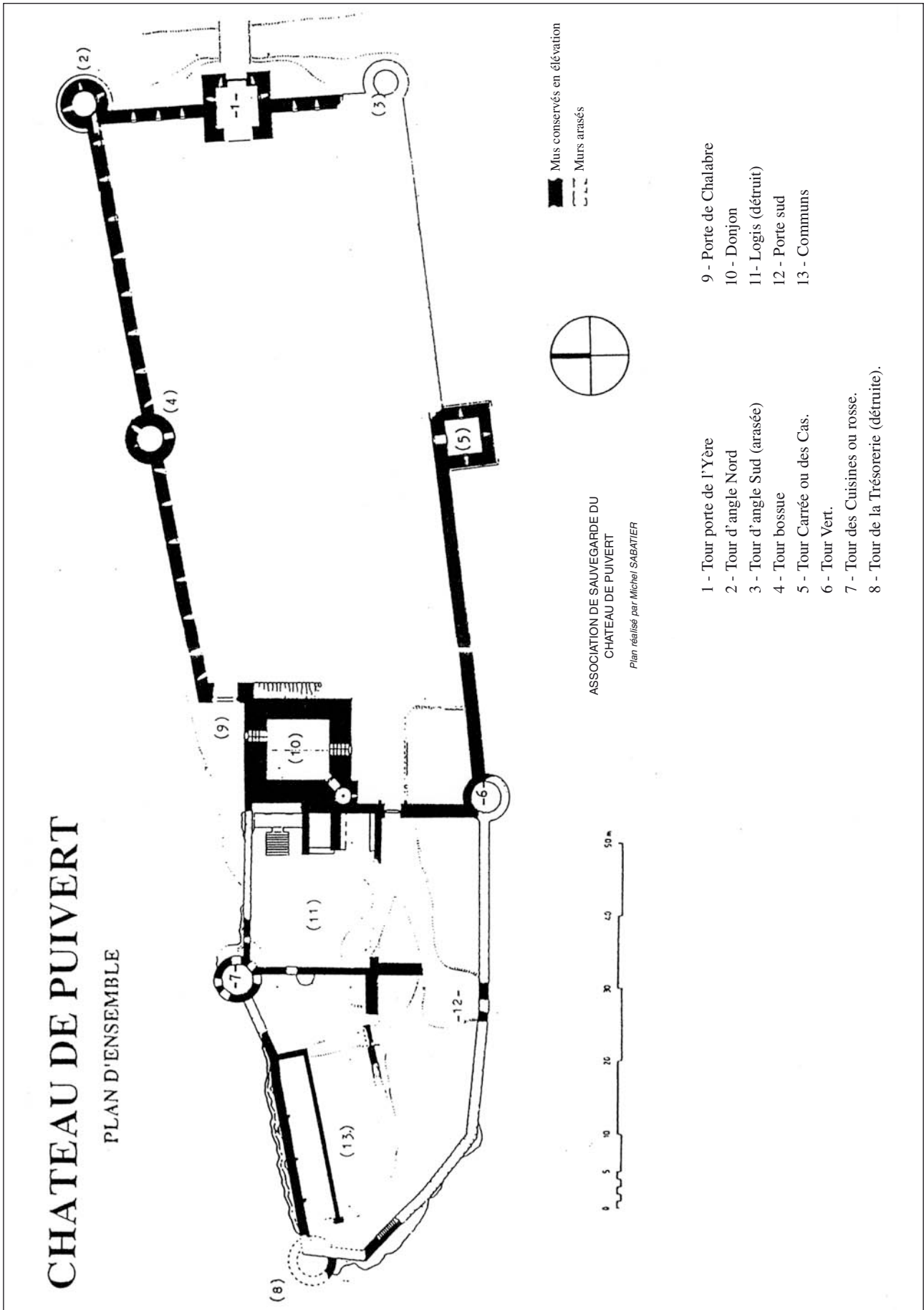


Fig. 5 : Plan.



Fig. 6 : Tour-porte.

Cet étage comporte deux baies et deux portes d'accès symétriques. La fenêtre orientale, munie, à l'origine, d'une grille de fer, est la plus travaillée. Les moulures du trilobe et de son encadrement font saillie dans un cadre rectangulaire obtenu par décaissement. Les piédroits sont constitués de colonnettes et de chapiteaux feuillagés. Intérieurement, elle s'inscrit dans une embrasure voûtée en plein-cintre dotée d'un coussiège à trois degrés. De chaque côté de l'embrasure, est percé au niveau du sol, un trou où s'insère une partie du système de manœuvre de la herse. Une ouverture circulaire, ménagée dans sa voûte, accueillait primitivement les chaînes de levage. La baie ouest, de physionomie identique mais plus simple, fait pendant à celle de l'est. Elle n'était pas équipée de barreaux mais néanmoins, comme à l'est, la baie se fermait par des volets ou vantaux verrouillés par une barre horizontale coulissante, système d'ailleurs reconnaissable par la présence d'une logette rectangulaire sur chaque paroi de l'embrasure. Cette dernière ne possède qu'un simple coussiège.

Bien que son encadrement extérieur soit difficile à appréhender en raison du parement défectueux et des restaurations qui ont dénaturé l'état primitif de la façade, il semblerait que la porte en plein-cintre nord ait été composée de jambages harpés et d'un arc clavé comme l'est encore son pendant du sud. Chaque sas d'accès est voûté en berceau plein-cintre.

Effondré dans sa partie haute, l'escalier en vis de l'angle sud-ouest permettait d'accéder au niveau supérieur.

Les courtines

La courtine est

Ses fondations s'appuient directement sur l'éperon rocheux ce qui explique l'irrégularité de son assise. Sa hauteur depuis la cour est de 7 m et peut atteindre plus de 11 m depuis le fond du fossé. Son épaisseur moyenne est d'1,75 m -1,80 m. Six archères à ébrasement simple y sont percées.

La courtine sud

Le mur d'enceinte, situé entre l'emplacement de la Tour de Quayre sud et la Tour Gaillarde, est arasé au niveau de la cour. Ses fondations sont assises sur le rocher et ont été remblayées.

La partie ouest, entre la Tour Gaillarde et la Tour Vert disparue, présente un léger fruit et demeure dans un état particulièrement satisfaisant. Elle possède une élévation de l'ordre de 6,30 m au niveau de la cour et sa hauteur s'accroît considérablement à l'extérieur pour atteindre 12,50 m. Son épaisseur moyenne est d'1,50 m. Cette portion de courtine sauvegardée est totalement dépourvue d'archères dans sa partie basse.

La courtine nord

Elle s'élève à 7 m au-dessus du niveau de la cour et son épaisseur moyenne est d'1,90 m. Sa partie inférieure est percée de quinze archères, lesquelles, à l'origine, étaient surplombées par un ensemble de quarante corbeaux.

L'accès au chemin de ronde peut encore se faire par l'escalier partiellement détruit prenant appui sur la face orientale du donjon. Son appareil, quoique identique dans son agencement, apparaît parfaitement désolidarisé de celui de la Porte de Chalabre qui lui est attenante.

La poterne d'enceinte dite « Porte de Chalabre »

Côté extérieur, seules les bases chanfreinées des piédroits nord et sud de la porte d'accès au couloir d'entrée sont parfaitement identifiables (fig. 7). Un trou de barre est percé dans l'ébrasement sud du couloir d'accès. La constitution de l'organisation sommitale de l'ouvrage ne se résume plus qu'aux moellons de blocage du mur. Côté cour, la structure originelle a complètement disparu.

La Tour de Quayre nord

Circulaire, elle se développe aux trois quarts à l'extérieur de l'angle formé par les courtines est et nord (fig. 8). Comprenant un talus tronconique, elle possède trois niveaux séparés par des planchers, quatre en comptant l'étage sommital disparu. Sa défense est assurée par onze archères décalées de niveau à niveau.

L'accès au rez-de-chaussée s'effectue, depuis la cour, par une porte à linteau sur coussinets, surmontée d'un linteau délardé en arc en plein-cintre. Celle-ci donne sur un étroit couloir pris dans l'épaisseur de la courtine nord, voûté en berceau plein-cintre et verrouillé par une seconde porte à linteau sur coussinets.



Fig. 7 : Porte de Chalabre, vue de l'extérieur.

Le sas d'entrée du premier étage est clos, côté cour, par une porte en arc en plein-cintre positionnée sur le rempart oriental et accolée à celui du nord. Deux trous de boulin, situés de part et d'autre de ses piédroits, témoignent de l'existence, en un temps, d'une structure prenant appui sur la courtine nord. Dans l'angle formé par les courtines nord et est, la porte est sommée, au niveau du second étage, d'un arc de décharge reliant les deux remparts et permettant ainsi d'asseoir le chemin de ronde.

Communiquant avec le chemin de ronde, une porte en arc en plein-cintre et aux jambages harpés, suivi d'un sas de même couverture, autorise l'accès au second étage aujourd'hui à ciel ouvert. Au sud, un escalier en vis menait au niveau sommital.



Fig. 8 : Tour de Quayre nord.

La Tour de Quayre sud

La tour est arasée au niveau de la cour. Elle ne présente plus que son talus tronconique. D'après les vestiges conservés, il ressort qu'elle était presque entièrement édifiée à l'extérieur de l'angle formé par les courtines est et sud, tout comme l'est encore, à l'opposé, la Tour de Quayre nord. Il est vraisemblable que toutes deux devaient posséder une facture architecturale analogue.

La Tour Bossue

Circulaire et talutée, cette tour est campée à cheval sur la courtine nord, l'interrompant ainsi à peu près en son milieu (fig. 9). Son appareil a fait l'objet d'une attention particulière. Même son nom vient des bossages très saillants qui la caractérisent. Planchéiée, la Tour Bossue possède trois niveaux, quatre en prenant en compte l'étage sommital disparu. Seuls les second et troisième sont dotés respectivement de quatre éléments de tir.

Le rez-de-chaussée est accessible depuis la cour par une porte en plein-cintre suivie d'un sas de couverture identique. Le rez-de-chaussée est éclairé par une ouverture oblongue ménagée au nord-est dans une embrasure en plein-cintre. A gauche est percée une niche à linteau sur coussinets. Sur ses ébrasements internes, une rainure probablement destinée à soutenir une étagère ainsi que la trace de l'emplacement de gonds et d'un système de fermeture sur sa feuillure privilégient la thèse d'un placard.

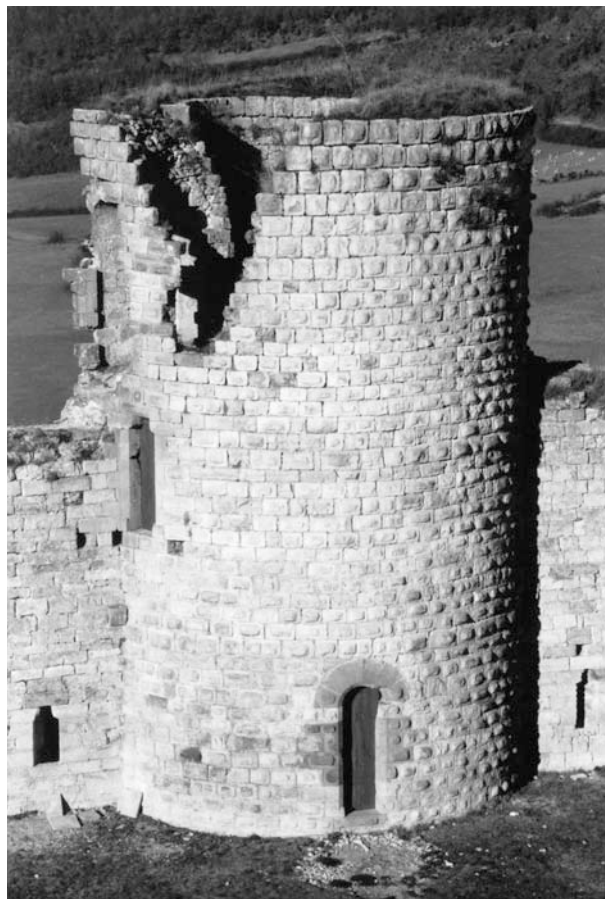


Fig. 9 : Tour Bossue.

Le premier étage présente un agencement identique à celui de la Tour de Quayre nord. Sa distribution se fait par un petit couloir en berceau plein-cintre, intercepté à ses extrémités par une porte à linteau sur coussinets. Comme pour la Tour de Quayre nord, des cavités destinées à recevoir des éléments de bois sont percées de part et d'autre de l'entrée donnant sur la cour.

Le second étage dessert le chemin de ronde. A ciel ouvert, il comprend deux accès ouest / est diamétralement opposés, constitués chacun d'un sas voûté en berceau plein-cintre verrouillé aux extrémités par une porte. Du côté sud-ouest de la tour, une importante trouée marque l'emplacement d'une cage d'escalier en vis. De par sa position à l'angle nord-est entre tour et courtine et les témoins archéologiques maçonnés encore existants, il est évident que la structure accolée à l'entrée orientale constituait une latrine en encorbellement.

La tour Gaillarde

De plan rectangulaire, elle possède une salle basse et trois niveaux séparés par des planchers, quatre en comptant l'étage sommital (fig. 10). Elle comprend un fruit et ses fondations sont recouvertes d'un remblai de terre. Ses angles présentent une chaîne harpée. Celui du nord-est est interrompu à hauteur du troisième niveau par les vestiges d'un escalier en vis pratiqué dans une tourelle hexagonale en encorbellement et consolidée par

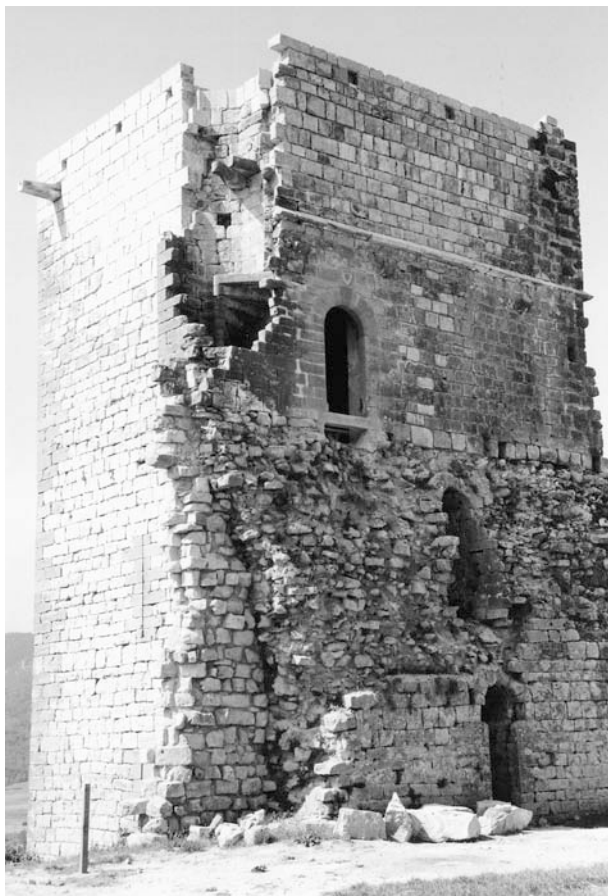


Fig. 10 : Tour Gaillarde.

l'adjonction récente d'un mur attenant à sa base. Côté nord, la tour est desservie par trois portes en arc en plein-cintre donnant chacune accès à un niveau.

La salle basse aveugle, construite en dessous du niveau de la cour, est en partie obstruée par des éboulis.

Les sas d'entrée voûtés en berceau plein-cintre du premier et second niveaux sont percés dans l'épaisseur du pan de courtine sud accolé à la façade de la tour. Chacun permet l'accès direct à une salle pourvue de trois archères à ébrasement simple réparties sur les faces ouest, sud et est.

A l'origine, la portion de courtine sud adossée à la face nord de la tour offrait un passage étroit, aujourd'hui disparu, permettant de desservir à la fois la salle haute et le chemin de ronde. Au-dessus de l'extrados de l'entrée du troisième niveau, apparaît, aujourd'hui, l'écu sculpté des propriétaires actuels, instigateurs des restaurations. Un alignement de cinq corbeaux surmontés d'une corniche supportant initialement une structure en encorbellement de bois, surplombe l'accès à cet étage.

Le troisième niveau se présente comme une salle voûtée en berceau plein-cintre. Une baie trilobée est percée sur sa face sud. Elle s'inscrit dans une embrasure voûtée en plein-cintre dotée d'un coussiège. Une cheminée incorporée est ménagée sur la face ouest de la salle haute. A l'opposé, attenant au côté sud de la cage d'escalier en vis commandant l'étage sommital, se situait une latrine en encorbellement.

Enfin, le dégagement du niveau sommital réalisé pour les travaux de restauration de septembre 1997 - mai 1998, a permis de mettre en évidence la présence d'un certain nombre de témoins archéologiques tels que les restes d'un dallage, des trous de boulin sur la face ouest et les vestiges d'un parapet au niveau du conduit d'évacuation de la cheminée. Cet ensemble atteste de l'existence d'une terrasse initiale maintenant remplacée par une chape d'étanchéité.

Le donjon ou tour maîtresse :

Campé à l'ouest de la basse-cour, il présente un plan carré de 15 m de côté pour une hauteur totale de 32 m et une épaisseur de maçonnerie variant de 2,40 m à 3 m (fig. 11). Il possède une salle basse et quatre niveaux

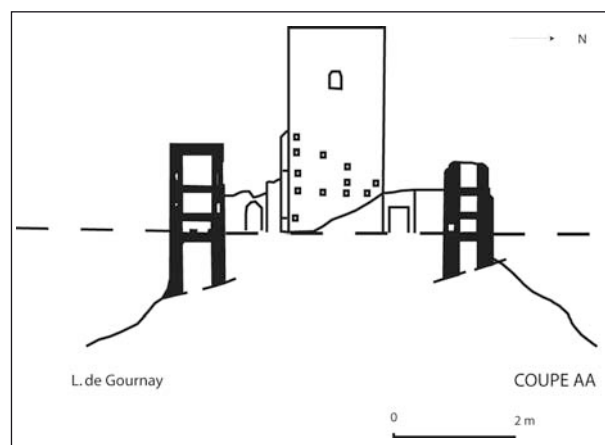


Fig. 11 : Donjon, coupe (F. Hautefeuille del.).

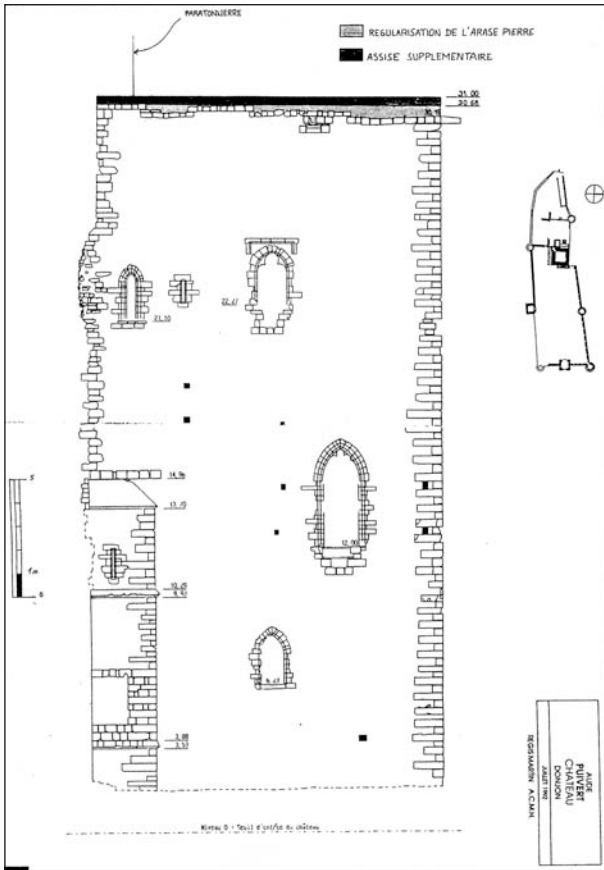


Fig. 12 : Donjon : - I. Façade sud

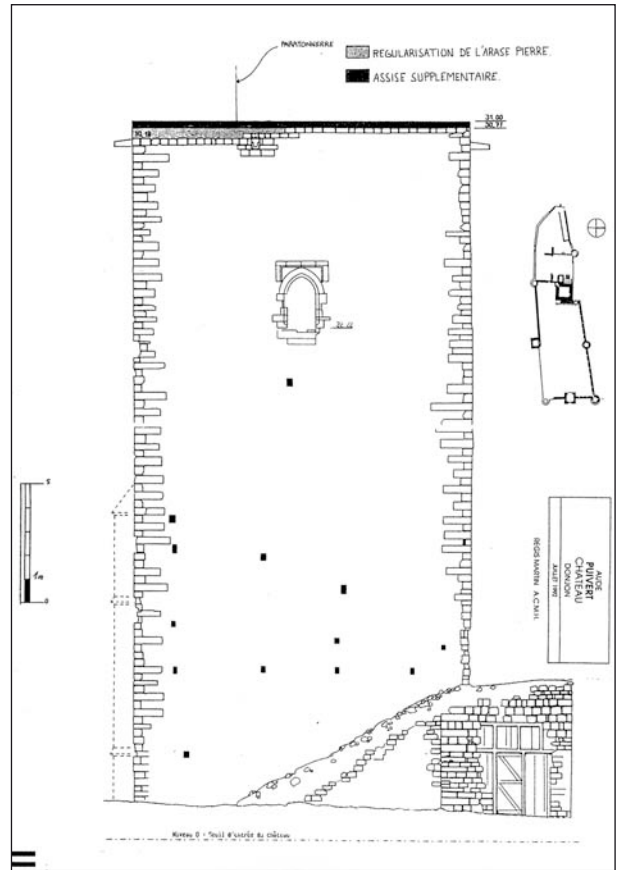


Fig. 12 : Donjon : - II. Façade est

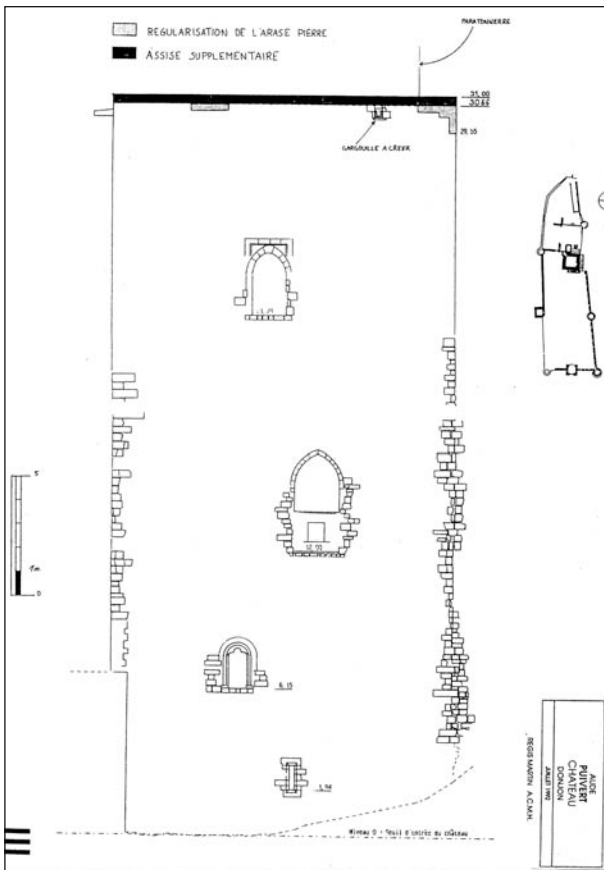


Fig. 12 : Donjon : - III. Façade nord

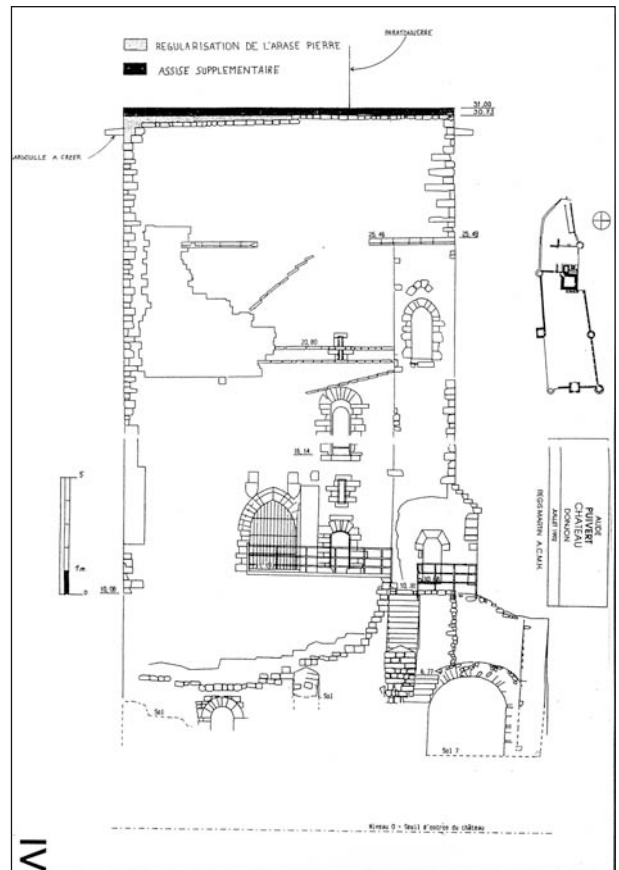


Fig. 12 : Donjon : - IV. Façade ouest

d'élévation, terrasse sommitale comprise. Le donjon est flanqué à l'angle sud-ouest d'une tourelle d'escalier rectangulaire. La pérennité de l'édifice est assurée, à ce jour, par des travaux de sauvetage menés de 1951 à 1954. La réfection la plus conséquente a concerné la façade ouest qui était alors profondément dégradée. Le donjon est totalement dépourvu d'archères mais bénéficie sur ses quatre faces de plusieurs ouvertures disposées de manière irrégulière (fig. 12). L'état initial de la façade occidentale ayant été relativement dénaturé par les travaux de restauration des années 50, la lecture des témoins archéologiques primitifs s'avère délicate (fig. 13). Le renfort et l'étanchéité du mur ont été assurés par l'adjonction d'un blocage aux endroits où le parement faisait défaut. De plus, il convient de noter que la façade présente d'importants arrachements et des restes de solins dans sa partie supérieure. S'ajoutant aux vestiges conservés au pied de la façade occidentale, ces éléments attestent formellement de l'existence, à l'origine, de bâtiments attenants au donjon. Chaque salle de la tour maîtresse est desservie par son propre escalier.

La salle basse

On y accède par une porte en arc en plein-cintre située, côté nord, à la base de la façade ouest du donjon. L'escalier en vis, dont la cage est couverte d'une voûte

coupuliforme, mène à un sas en berceau brisé s'ouvrant sur la salle basse. Voûtée en berceau plein-cintre et située en dessous du niveau de la cour, cette dernière est éclairée, au nord, par une unique fente de jour.

Le premier niveau

Située à l'extrémité sud de la façade ouest, la porte d'accès au premier niveau dit *Salle des Gardes* est sommée d'un extradados brisé de forme trapézoïdale issu des restaurations. Elle s'ouvre sur une cage d'escalier en vis couverte d'une voûte coupuliforme qui occupe la tourelle rectangulaire attenante à l'angle sud-ouest du donjon. L'escalier est suivi d'un couloir d'accès percé dans l'angle sud-ouest de la salle et verrouillé de part et d'autre par une porte. Côté salle, l'articulation de la porte sur pan coupé avec l'espace quadrangulaire de la pièce a contraint l'architecte à employer un jeu d'appareil spécifique. La partie sommitale de son embrasure se confond avec le joint de faîte de l'arc brisé de la porte (fig. 14).

La salle, voûtée en berceau plein-cintre et originellement dallée (40), est éclairée par deux baies. Celle du nord-est présente un encadrement trilobé constitué d'une voussure plein-cintre. Celle du sud-ouest, voûtée en arc brisé, est la plus ornementée. De son encadrement extérieur, ne subsiste que son piédroit



Fig. 13 : Donjon, façade ouest.



Fig. 14 : *Salle des Gardes*, porte d'accès.

(40) Le dallage originel déficient a été remplacé en février 2004.

oriental pourvu de colonnettes à la base moulurée et aux chapiteaux feuillagés. Ces deux fenêtres étaient initialement munies d'une grille de fer et d'un dispositif de fermeture amovible. Elles s'inscrivent dans une embrasure voûtée en plein-cintre dotée d'un coussiège à cinq degrés desservi par un escalier attenant.

Le deuxième niveau

Percée au centre de la façade ouest du donjon, une porte en arc brisé donne accès direct à la chapelle. Son intrados est formé d'une voussure appareillée en rouleaux à ressauts, elle forme une niche. Un bassin, dont la maçonnerie délimitant le réservoir a été restauré en février 2004, est aménagé dans l'épaisseur de l'embrasure. Au dessus, un buste sculpté érodé représentant un personnage ailé reçoit le trou d'arrivée d'eau. Il est intéressant de noter qu'à hauteur correspondante, une sculpture représentant à priori un éléphant peut être observée sur la façade extérieure de l'édifice. Un trou de diamètre sensiblement équivalent à celui d'arrivée d'eau du bassin est percé juste au dessus de la sculpture. Il devait permettre l'évacuation de l'eau. Au centre du mur est, trois culots sculptés relativement altérés, représentent trois personnages en buste identifiés comme étant, du nord au sud, un homme les mains jointes, un ange aux ailes déployées et un Docteur identifié par son rabat (Gayraud-de-Saint-Benoit 1860).

Le couvrement du couloir d'accès à la chapelle présente la particularité d'être en berceau surbaissé juste après la porte puis en berceau brisé.

La salle possède une voûte d'ogives à six quartiers (fig. 17). Elle est éclairée par deux vastes baies en arc

brisé, ménagées dans une embrasure de même couvrement, cantonnée de coussièges. Celle du sud présente un remplage en grès dressé dont la quasi totalité du réseau, originellement complexe, a disparu. Celle du nord est aujourd'hui murée.

Une fontaine liturgique ouvragée occupe l'angle sud-est (fig. 18). Composée d'une arcade brisée dont l'intrados est formé d'une voussure appareillée en rouleaux à ressauts, elle forme une niche. Un bassin, dont la maçonnerie délimitant le réservoir a été restauré en février 2004, est aménagé dans l'épaisseur de l'embrasure. Au dessus, un buste sculpté érodé représentant un personnage ailé reçoit le trou d'arrivée d'eau. Il est intéressant de noter qu'à hauteur correspondante, une sculpture représentant à priori un éléphant peut être observée sur la façade extérieure de l'édifice. Un trou de diamètre sensiblement équivalent à celui d'arrivée d'eau du bassin est percé juste au dessus de la sculpture. Il devait permettre l'évacuation de l'eau. Au centre du mur est, trois culots sculptés relativement altérés, représentent trois personnages en buste identifiés comme étant, du nord au sud, un homme les mains jointes, un ange aux ailes déployées et un Docteur identifié par son rabat (Gayraud-de-Saint-Benoit 1860).

La voûte sexpartite est appareillée en grès polychrome (fig. 17). Les six ogives se réunissent, à 7 m de hauteur, autour d'une clef de voûte formant un médaillon et retombent sur des culots figurés. La clef de voûte arbore un Couronnement de la Vierge. Accolé au médaillon, entre la naissance des deux ogives délimitant



Fig. 15 : Entrée de la chapelle, sculpture nord.



Fig. 16 : Entrée de la chapelle, sculpture sud.

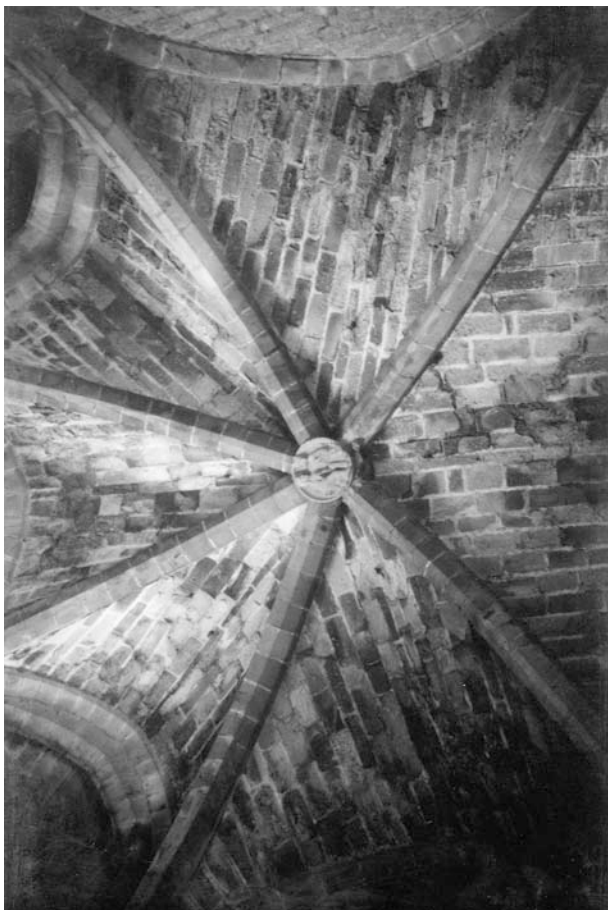


Fig. 17 : Voûte de la chapelle.

le quartier ouest, se trouve un bas-relief représentant saint Michel terrassant le dragon.

Quoique inégalement conservés, les six culots en grès figurant des bustes de personnages constituent un programme sculpté digne d'intérêt. Chacun présente en couronnement un abaque mouluré épousant la forme de la corbeille. Ménagé dans l'angle nord-ouest, à gauche, en entrant dans la chapelle, le premier culot sculpté est très mutilé. Un homme barbu y est cependant encore identifiable. Son bras droit est brisé et seule l'extrémité de ses doigts est encore lisible. Le suivant, positionné sur le mur nord, est mieux sauvegardé. Il s'agit d'un personnage qui se tient la tête entre les mains avec un cartouche en partie inférieure (fig. 19). Le troisième situé sur le mur oriental représente un homme barbu aux cheveux mi-longs, la main gauche posée sur la tête et la main droite tenant également un cartouche. Dans la partie supérieure gauche du culot, se développent des feuillages. Le quatrième, situé aussi à l'est, semble être un moine (fig. 20). Ses cheveux sont courts. Il tient un cartouche des deux mains. Les inscriptions que devaient porter à l'origine les cartouches étaient gravées ou plus vraisemblablement peintes comme le suggèrent les traces de polychromie ponctuellement visibles dans la salle. De plus, sur le parement du mur oriental, on distingue une démarcation continue qui semblerait attester de l'existence passée d'une peinture murale sur



Fig. 18 : Chapelle, mur oriental.

enduit. Ce décor peint devait alors compléter l'iconographie du programme sculpté en lui conférant une force et une signification plus éloquentes qu'il ne peut malheureusement y paraître aujourd'hui. Le culot le plus complexe est situé à l'angle de l'embrasure de la baie sud (fig. 21). Il se compose d'un ange aux ailes déployées, au visage rond et aux cheveux bouclés. A sa droite, une femme voilée à la longue chevelure est représentée. Sa physionomie n'est pas sans rappeler celle de la femme de la clef de voûte ou même celle qui surmonte l'écu de la façade extérieure ouest du donjon. Le dernier buste sculpté, placé dans l'angle sud-ouest, est très érodé. C'est celui d'un homme barbu tenant un objet qu'il n'est plus possible de déterminer.



Fig. 19 : Chapelle, culot sculpté nord.



Fig. 20 : Chapelle, culot sculpté est.



Fig. 21 : Chapelle, culot sculpté sud-est.

Le troisième niveau

Sur la façade occidentale du donjon, une porte en arc surbaissé s'ouvre sur une cage d'escalier en vis ménagée dans l'épaisseur du mur. Plusieurs ouvertures ponctuent, à l'ouest, sur un même axe vertical, le mur de cage. L'escalier permet de monter au troisième niveau dite *Salle des Musiciens*. Une porte en plein-cintre suivie d'un couloir d'accès coudé, voûté en berceau brisé et intercepté par deux portes en arc surbaissé, permet de la desserte de la salle.

Trois baies ouvertes au sud, à l'est et au nord, originellement trilobées, éclairent la salle. Elles sont inscrites dans une embrasure en arc brisé cantonnée de coussièges.

La salle est couverte d'une voûte d'ogives à huit quartiers rayonnants autour d'une clef culminant à 8 m (fig. 22). Les quartiers sont appareillés en grès polychrome selon une ordonnance spécifique. Une rangée de grès rouge succède à une rangée de grès jaune. La clef de voûte est constituée d'un médaillon sculpté arborant l'écu parti Bruyères et Melun. Les formerets soulignant chaque quartier de voûte délimitent le périmètre de la salle. Un quartier sur deux comprend un arc brisé plus épais. Il compense l'angle et vient étayer le formeret en neutralisant par sa propre poussée une partie des forces exercées sur la voûte. Aux retombées des arcs brisés d'un quartier sur deux, un relief sculpté figurant des feuilles de chêne est nettement visible. Les huit ogives reposent sur des culots finement ouvragés représentant des bustes de musiciens jouant chacun d'un instrument différent dont le rendu s'avère d'une précision descriptive saisissante.

Les sculptures se trouvent dans un très bon état de conservation. Elles se composent d'une corbeille pourvue d'un abaque mouluré. La figure des personnages, ronde, assez charnue, aux traits marqués, aux arcades sourcilières proéminentes et aux yeux ronds relativement saillants caractérise le style de ces sculptures en leur conférant une cohérence et une harmonie indéniables. Cependant, des détails réalistes propres à chaque musicien contribuent à les différencier nettement les uns des autres et à leur donner un dynamisme tout à fait remarquable.



Fig. 22 : Voûte de la *Salle des Musiciens*.

Deux culots figurés occupent chaque face de la salle. Sur le mur ouest, du sud au nord, se présente d'abord un joueur de cornemuse (fig. 23). Il tient une poche en peau que l'on distingue nettement sous son bras droit. Elle est brisée au niveau de son bouffoir et une partie de son chalumeau de section rectangulaire a disparu. Ce dernier possède un pavillon sculpté dont le motif n'est plus identifiable. Des feuilles de chêne se développent dans toute la partie supérieure du culot. Suit un joueur de flûte et de tambourin aux cheveux bouclés (fig. 24). La flûte qu'il tient de la main gauche n'est plus conservée. Une boursouffure au niveau de sa bouche en atteste la présence. Le tambourin porté en bandoulière est représenté avec une grande précision. Il est constitué de deux peaux tendues sur un fût cylindrique à l'aide d'un laçage latéral et de tendeurs. Le musicien bat le rythme de la main droite à l'aide d'une baguette au bout arrondi. Des motifs à chevrons sont visibles sur son épaule droite.

Sur le mur nord, d'ouest en est, se trouve en premier un joueur de rebec aux cheveux mi-longs (fig. 25). Il porte dans sa main droite un archet aujourd'hui rompu. Seule son extrémité est conservée sur l'instrument piriforme que le musicien tient de sa main gauche sur l'épaule. Le rebec possède encore un chevalet sur sa table d'harmonie. En revanche, le nombre de cordes n'est plus visible. L'extrémité du manche est sculptée d'une tête d'animal qu'il n'est plus possible de déterminer. Le second buste est un joueur de luth, coiffé d'un chapeau (fig. 26). Son menton et une partie de son nez sont brisés. L'instrument, bien qu'endommagé, peut être facilement identifié. Sa caisse de résonance de forme oblongue, bombée et relativement profonde présente encore sur sa table, un chevalet fixe. Son manche ainsi que son chevillier ont complètement disparu. Cependant, en considérant l'arrachement de la pierre qui correspond à leur emplacement initial, il est possible de supposer que le manche était court et que la forme du chevillier était renversée presque à angle droit. La position des doigts de la main droite du musicien semble indiquer qu'il utilisait un plectre pour jouer.

Le mur est, reçoit deux autres culots figurés décrits du nord au sud. Un joueur de guiterne vient en premier (fig. 27). Le personnage aux cheveux courts et bouclés en coquilles joue à l'aide d'un plectre comme l'indique la

disposition des doigts de sa main droite sur les cordes de l'instrument. Il porte une cape qui se déploie dans la partie gauche de la corbeille. Son menton est mutilé. La guiterne est piriforme. Son chevalet se détache nettement sur la table d'harmonie. Le chevillier dont l'extrémité est constituée d'une tête d'animal sculptée forme presque un angle droit avec le manche. Les sept chevilles correspondent aux sept cordes dont le tracé se devine encore sur la table. La seconde sculpture représente un joueur d'orgue portatif coiffé d'un capuchon (fig. 28). L'allégresse se lit sur le visage du musicien. Sa bouche est entrouverte comme s'il chantait. Ses dents sont parfaitement perceptibles. Il tient à bout de bras l'orgue portatif qui est représenté à une échelle démesurément réduite par rapport à sa taille réelle. L'instrument possède quatorze tuyaux de section circulaire disposés sur deux rangées. L'un d'eux, d'une taille plus importante, désigne le bourdon. L'empreinte de la main droite montre que le musicien joue du clavier bien que celui-ci soit en partie détruit. On devine que de la main gauche, il actionne le soufflet disposé au revers de l'instrument.

Le mur sud compte les deux dernières représentations sculptées décrites d'est en ouest. La première est un joueur de psaltérion ou psaltérium (fig. 29). Il porte un chapeau. Son menton est brisé. Il tient de sa main gauche l'instrument de forme triangulaire. La position des doigts de sa main droite, repliés et parallèles aux dix-huit cordes, indique que le musicien joue avec un plectre. Les cordes sont fixées tête-bêche par des pointes et des chevilles. La partie supérieure de la caisse de résonance porte un motif que le degré d'altération ne permet plus d'identifier. La seconde est un joueur de vièle à archet dont les cheveux bouclés et mi-longs sont retenus par un bandeau (fig. 30). Le personnage tient le manche de l'instrument de la main gauche. Le cordophone possède une caisse de résonance de forme rectangulaire dont les éclisses sont bien creusées sur tout le pourtour. Deux ouïes en demi-lune et un cordier se distinguent clairement sur la table d'harmonie. Le cordier ne permet cependant plus de révéler le nombre de cordes originelles. A l'extrémité du manche, une fente laisse présumer que les cordes s'attachent aux chevilles par dessous la tête. La main droite du musicien a disparu ainsi que l'archet qu'elle tenait.

La terrasse sommitale

Elle est desservie par le prolongement de l'escalier en vis desservant le troisième niveau. Sa configuration actuelle fait suite aux travaux de mise hors d'eau du donjon entrepris en 1996.

La partie ouest

La partie située à l'ouest du donjon est présentée communément sous la dénomination de « château-vieux » et correspondrait effectivement à l'emplacement supposé du château primitif. De forme irrégulière et allongée, le plan général de cette zone, la plus ruinée, est imposé par l'éperon sur lequel elle est campée. Elle est

délimitée par une enceinte construite dans un appareil calcaire irrégulier. Les courtines étaient initialement flanquées par trois tours circulaires, la Tour Grosse ou Grant en partie sauvegardée, la Tour Vert et la Tour de la Trésorerie aujourd'hui toutes deux disparues. Des fouilles de sauvetage entreprises de 1989 à 1995 ont rendu possible une meilleure restitution et une lecture plus aisée des témoins archéologiques mis au jour (Combes 1989-1995).

La zone ouest se compose de deux parties distinctes : d'une part, un espace habitable de plan rectangulaire attenant au donjon et qualifié de logis ; d'autre part, les constructions conservées à la pointe occidentale de l'éperon (fig. 31).

Percée dans un pan de mur situé au sud-est entre le donjon et l'emplacement de la Tour Vert, une porte, permet l'accès au château dit « ancien » depuis la cour. De ses dispositions architecturales originelles, ne demeurent plus que les amorces de l'arc et l'emplacement de gonds.

Les tours

La Tour Vert

Au pied de la face méridionale du donjon et à proximité immédiate de la porte d'accès à la partie ouest, une énorme brèche envahie par la végétation indique l'emplacement de la Tour Vert. Celle-ci a entièrement disparu en élévation. Seule sa partie nord est encore conservée sur la hauteur d'un niveau. Les vestiges présents révèlent qu'il s'agissait d'une tour circulaire présentant toutefois un plan interne carré.

La Tour de la Trésorerie

Aujourd'hui disparue, elle occupait la pointe occidentale de l'éperon. L'empreinte de son emplacement témoigne de sa position légèrement excentrée vers le nord. Quelques assises, côté sud, demeurent les seuls témoins de son élévation passée.

La Tour Grosse ou Grant

Circulaire et campée sur le rocher, elle est située dans l'angle nord-ouest du logis et présente encore ses deux premiers niveaux. Son rez-de-chaussée a été dégagé lors de la campagne de fouilles de 1993. Une simple porte rectangulaire permet d'y accéder depuis le logis. A l'ouest, au-dessus d'une cavité sommée d'un arc en plein-cintre bloqué au mortier dont la fonction demeure, à ce jour, indéterminée, s'ouvre une baie carrée ménagée dans une embrasure. Au nord-ouest, une canonnière à mire est percée dans une embrasure rectangulaire. Comme le prouve la présence de trous de boulin, le premier étage reposait initialement sur un plancher. Au nord, un arc de décharge est décelable dans l'appareillage. L'aménagement de cet étage se limite à trois portes ouvertes au sud, à l'est et au nord. Deux présentent encore leur couverture en plein-cintre bloqué au mortier. L'état actuel de la Tour Grosse ne permet pas d'appréhender ses autres dispositions.



Fig. 23 : Salle des Musiciens, Joueur de cornemuse.



Fig. 24 : Salle des Musiciens, Joueur de flûte et de tambourin.



Fig. 25 : Salle des Musiciens, Joueur de rebec.



Fig. 26 : Salle des Musiciens, Joueur de luth.



Fig. 27 : Salle des Musiciens, Joueur de guiterne.



Fig. 28 : Salle des Musiciens, Joueur d'orgue portatif.



Fig. 29 : Salle des Musiciens, Joueur de psaltérion.



Fig. 30 : Salle des Musiciens, Joueur de vièle à archet.



Fig. 31 : Partie occidentale du château.



Fig. 32 : Pointe occidentale de l'éperon, partie d'enceinte conservée en élévation.

Les courtines

L'état de conservation de l'enceinte est inégal. Délimitée à l'est par la Tour Vert et à l'extrémité ouest par la Tour de la Trésorerie, la courtine sud est arasée sur la quasi totalité de sa longueur. Campée sur l'éperon calcaire, les assises de sa portion sud-ouest s'élèvent encore sur une hauteur de l'ordre de 5 m (fig. 32). A la pointe occidentale de l'éperon, la petite partie d'enceinte, présente en élévation, possède une archère à fente de tir rectangulaire ménagée dans l'épaisseur de sa maçonnerie. Un escalier donnant accès au chemin de

ronde, partiellement détruit, lui est adossé. Au sud-est, à l'exception d'un pan de mur conservé en élévation distant de 25 m de la Tour Vert et de maigres vestiges d'assises visibles çà et là, la courtine a totalement disparu. Celle du nord s'étendant de l'emplacement de la Tour de la Trésorerie à la Tour Grosse est nettement mieux sauvegardée. Campée sur le rocher, elle possède encore toute son élévation à l'exception de la partie supérieure attenante à la Tour Grosse. Elle a perdu ses dispositifs de défense sommitale. Toutefois, l'étrier carré d'une archère est encore décelable.

Le logis seigneurial

De 1950 et 1954, les Monuments Historiques ont fait procéder, entre le donjon et la pointe occidentale de l'éperon, à des travaux de déblaiement qui ont permis la mise en évidence de vestiges suggérant l'existence d'un logis. De plan rectangulaire, ce dernier couvre une superficie de 347 m² (fig. 33).

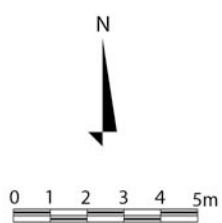
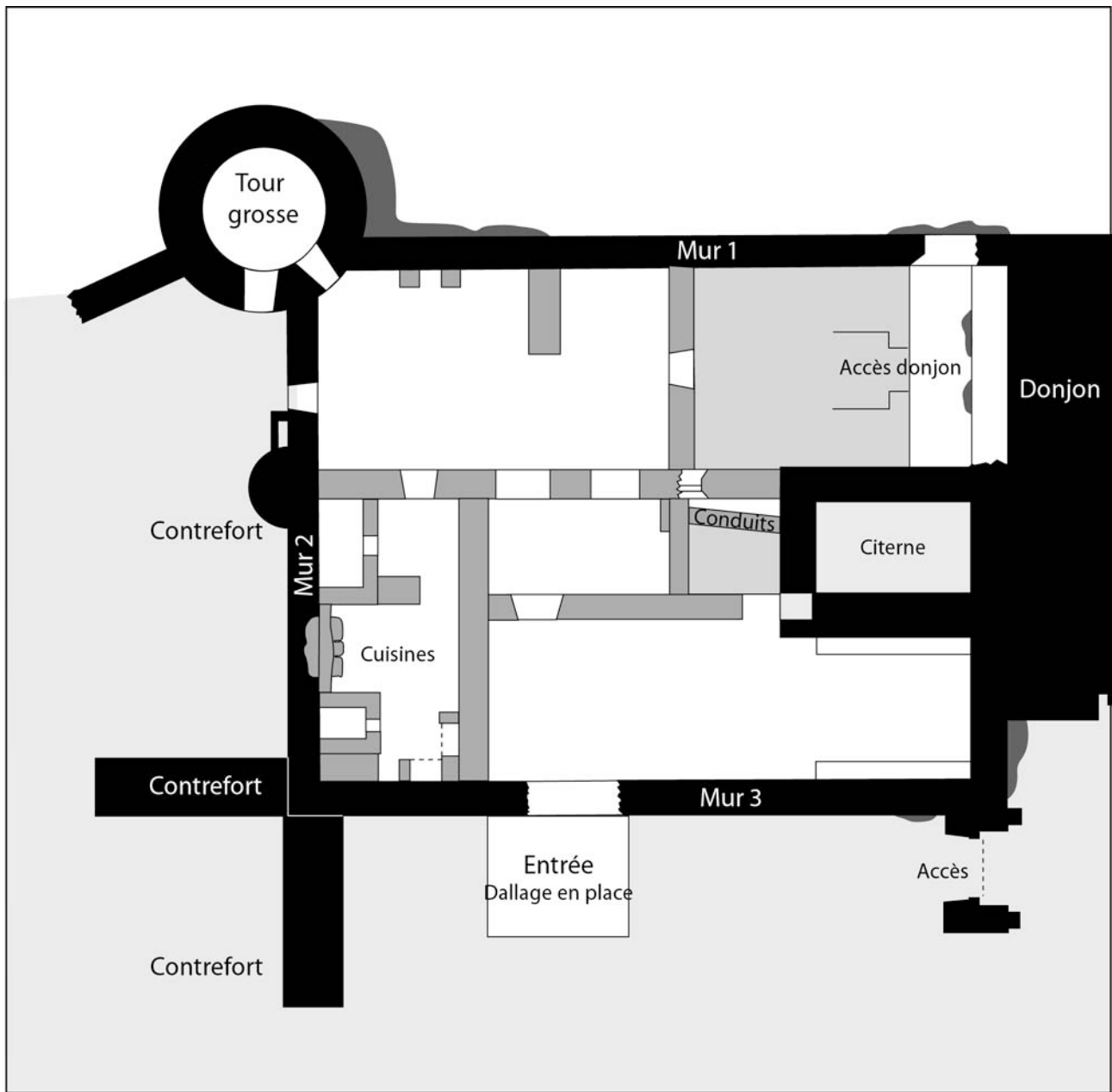
Il est délimité :

- au nord, par le mur compris entre la Tour Grosse et le donjon (MUR 1). La quasi totalité de sa partie supérieure a disparu.
- à l'ouest, par le mur allant de la Tour Grosse aux contreforts de l'angle sud (MUR 2). Il assure la séparation entre le logis et les aménagements de l'extrémité de la zone ouest
- au sud, par le mur reliant les deux contreforts d'angle à la porte d'accès située au pied de la face méridionale du donjon (MUR 3). Seules ses extrémités sont conservées.
- à l'est, par la façade occidentale du donjon au pied de laquelle sont notamment regroupées les commodités d'accès à ce dernier.




Les vestiges conservés appartiennent aux aménagements du premier niveau. Les structures directement accolées à la façade ouest du donjon se composent du nord au sud :

- d'une zone taillée dans la roche, passage obligé pour accéder à la salle basse du donjon. Elle est divisée en trois parties par des restes de murs perpendiculaires à son axe longitudinal. Le sol est dénivelé et aménagé à deux reprises par des marches ;
- d'une citerne d'une contenance voisine de 30 m³ ;
- d'une salle voûtée dans l'angle sud-est dont les murs latéraux nord et sud sont doublés afin d'assurer une meilleure résistance aux charges exercées par les niveaux supérieurs.

Le MUR 2 délimite le logis à l'ouest. Trois contreforts destinés à le raidir sont aménagés. L'un, demi-circulaire est placé en saillie au centre. Une cavité rectangulaire maçonnée lui est adossée. Les deux autres, de section rectangulaire et disposés en équerre, renforcent le mur à l'angle sud-ouest du logis. Au niveau du contrefort central, où une importante brèche s'est formée, se trouvait la porte de communication entre le premier étage du logis et les dépendances de la partie occidentale. Seul son piédroit nord est encore visible.



Plan du logis : Etat actuel

-  Zone non fouillée
-  Structures dégagées
-  Emergence rocheuse

M. Sabatier

Fig. 33 : Plan du logis d'après M. Sabatier (F. Escande del.).

Les structures accolées au mur ouest occupent une surface rectangulaire d'environ 40 m². Elles étaient, comme l'attestent les témoins archéologiques découverts lors du sondage de 1991 (Combes 1991), affectées aux cuisines. Une cheminée centrale est adossée au **MUR 2**. Ses piédroits et l'emplacement du conduit d'évacuation sont encore décelables. De part et d'autre, se présente un four à chargement latéral. Une citerne aujourd'hui comblée est située dans l'angle sud-ouest. Deux niches voûtées partiellement effondrées sont localisées dans l'angle sud-est. Il s'agit probablement de potagers.

Attenante dans sa largeur au mur oriental des cuisines, se présente, dans le prolongement de la citerne, une salle d'environ 3 m sur 6 m. Une fontaine adossée dont l'encadrement est partiellement conservé et l'arrivée d'eau nettement visible occupe l'angle nord-est. Un mur dans lequel passent deux de ses conduits d'alimentation fait la jonction entre la citerne et la salle. Dans le secteur sud du logis, à proximité des cuisines, des rigoles d'alimentation ou d'évacuation d'eau, creusées dans la pierre, sont en partie sauvegardées. Dans la partie nord-ouest, près de l'entrée de la Tour Grosse, on observe, dans le **MUR 1**, l'empreinte parfaitement lisible d'une cheminée. En face, à l'entrée de la zone d'accès à la salle basse du donjon, une baie rectangulaire initialement pourvue d'une grille et inscrite dans une embrasure, s'ouvre curieusement sur le mur recevant les conduits d'eau. Dans le **MUR 2**, une fenêtre carrée équipée, à l'origine, de barreaux est percée dans une embrasure.

Les aménagements de l'extrémité ouest de l'éperon

La pointe occidentale de l'éperon ne conserve que peu de témoins archéologiques maçonnés. Il est admis que cette zone construite dans un appareil irrégulier correspondrait aux communs (fig. 31). En 1993, un espace de 6,45 m sur 24 m, orienté selon un axe longitudinal est-ouest et dont le sol est encore en partie recouvert de galets, a été mis au jour. Attenant à ce dernier et longeant la courtine nord, un passage de 3,75 m sur 24 m est aménagé. Il est délimité à l'est par une façade d'une hauteur de deux niveaux dans laquelle sont percées deux portes rectangulaires superposées. Celles-ci s'ouvrent sur une cour intérieure au plan irrégulier, comprise entre les structures de l'ouest et le **MUR 2** du logis. Cette zone est dégagée depuis 1989.

CARACTERISTIQUES ET GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Un château défensif

Défense passive

La contribution du site et du plan

La configuration d'un édifice castral résulte toujours de l'adaptation des contraintes du programme général avec les contraintes du site. A Puivert, les ressources en positions naturelles favorables à la défense ne firent nullement défaut et furent, par conséquent, exploitées de

façon optimale. Rappelons, tout d'abord, que le château fut édifié sur un éperon rocheux relativement élevé présentant toutes les garanties de suprématie et de surveillance aux quatre points cardinaux. De plus, le plateau calcaire fut transformé en éperon barré par le creusement d'un fossé précédant le front oriental qui constituait son escarpe. Ce fossé complétait ainsi les abrupts du site en lui assurant un isolement respectable voire dissuasif. Cependant, la défense la plus concluante du château reposait essentiellement sur l'efficacité de son impénétrabilité c'est-à-dire sur l'excellence de ses dispositifs de fortification. A cet égard, le choix du plan se révéla un instrument à l'égal du reste. Etant disposé à la gorge, l'éperon terminal, lieu d'implantation du castrum primitif, ne bénéficia pas d'aménagements défensifs très particuliers. Sa protection la plus efficace était sans nul doute garantie par son campement sur des aspérités naturelles relativement importantes et inexpugnables en cet endroit. Seule une attaque présumée par l'est et le flanc sud pouvait, semble-t-il, constituer une menace sérieuse. La forme d'un éperon terminal par nature moins homogène allié à un plan quadrangulaire aux courtines rectilignes ponctuées de tours, manifestait résolument bien l'adaptation du site ancien au nouveau mode de fortification. Ce parti de plan d'ensemble rectangulaire affirmait, d'une part, sa supériorité dans l'ordonnement régulier et unitaire des différentes constructions et, d'autre part, constituait assurément une défense plus cohérente, plus rigoureuse et rationnelle par une meilleure répartition des organes de flanquement et des dispositifs de tir.

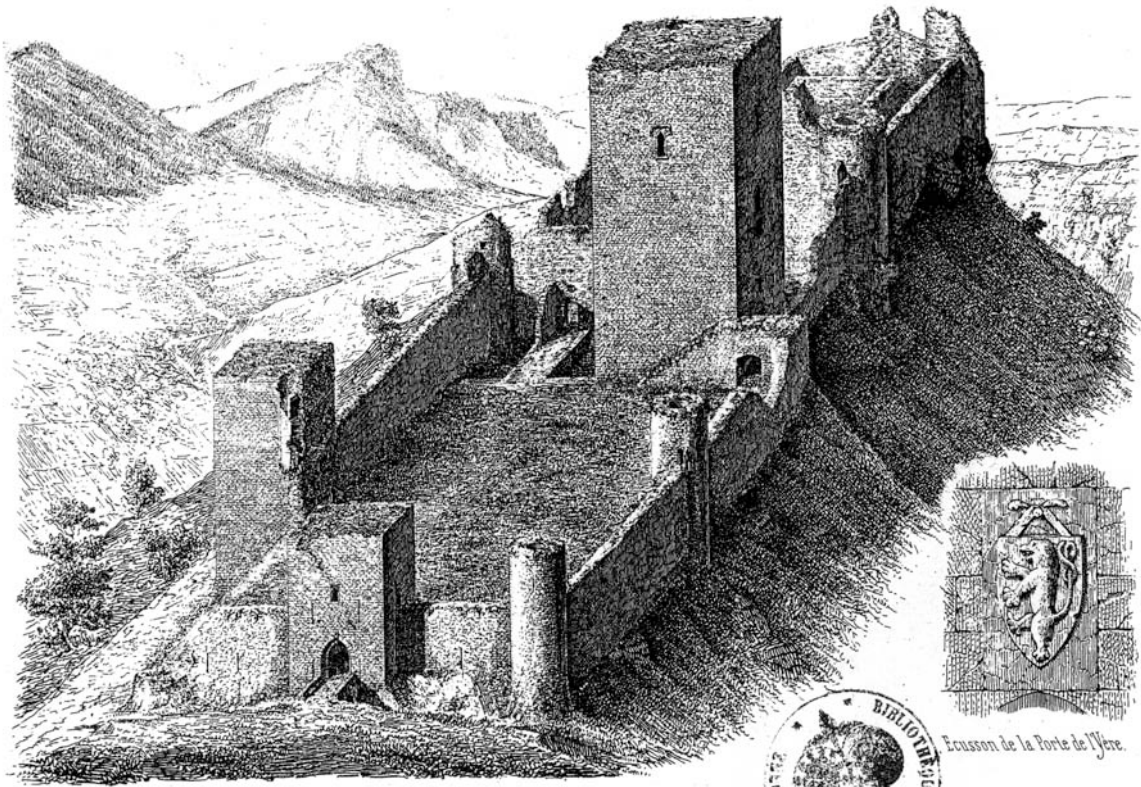
Les portes : éléments d'arrêt.

Son impératif premier étant de constituer un espace clos, le château ne disposait, en conséquence, que de trois passages d'accès d'une grande similitude structurelle (fig. 34). La Porte de Lyere, porte principale du château, répondait à des impératifs défensifs majeurs. Le fossé, barrant le front est, préparait naturellement en amont sa sauvegarde. Bien que la prudence s'impose en matière d'analyse des vestiges présents, il est vraisemblable qu'un pont dormant assurait son franchissement. Les assises conservées confirment cette conjecture mais rien ne prouve qu'un tel dispositif ait été en usage à l'époque de l'édification du château. Primitivement, au-devant de l'entrée, les maîtres d'ouvrage avaient peut-être opté pour un pont-levis en bois parfaitement désolidarisé de la maçonnerie de la tour-porte.

S'ouvrant à l'ouest sur les escarpements de l'éperon terminal et sur le flanc nord, la Porte de Chalabre apparaît étonnamment large pour le rôle qu'elle semblait devoir assumer à l'origine. Un dispositif défensif classique avec herse éventuelle et vantaux verrouillés par une barre coulissante a été volontairement privilégié à un système de défense avancée. Sa faiblesse apparente se trouvait largement compensée par le fait que le seul passage permettant d'accéder à la poterne était rigoureusement couvert par les éléments de tir de la courtine et des tours de flanquement du front nord. Il est certain que les aspérités naturelles de l'environnement proche immédiat du site dans cette zone permettaient

Puivert.

Pl. 3.

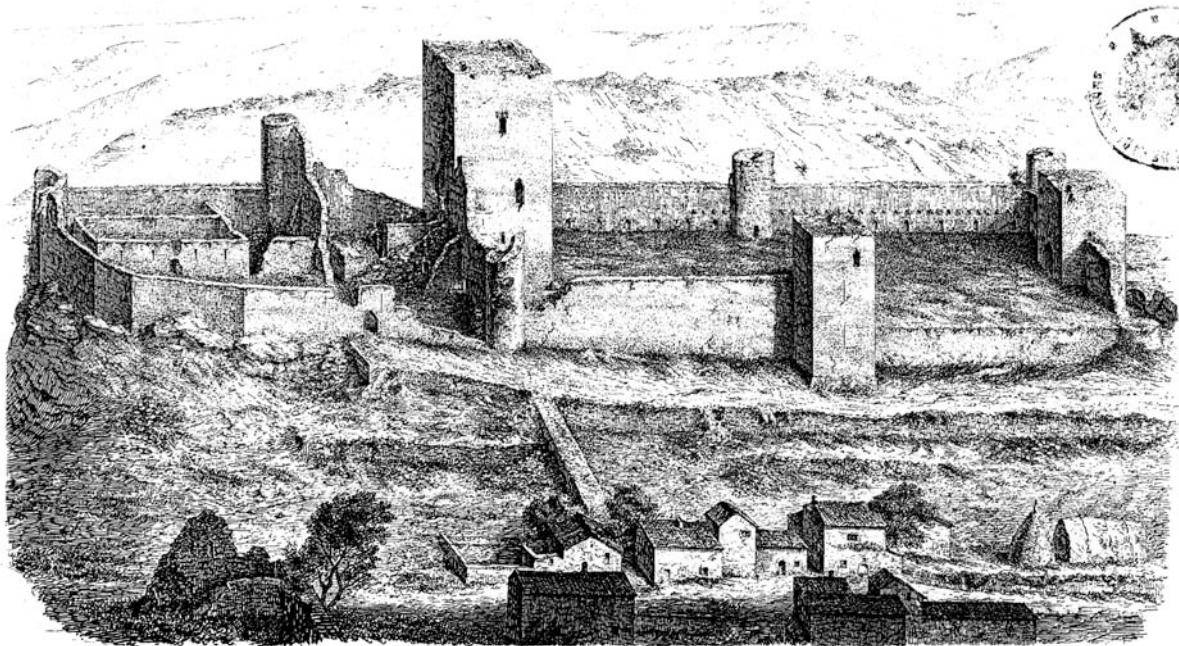


Vue Cavalière.

Fig. 34 : Lithographie, Juillac et Dusan 1858.

Puivert.

Pl. 4.



Vue Cavalière.

Fig. 35 : Lithographie, Juillac et Dusan 1858.

l'économie de toute surenchère dans les moyens de défense. Quoiqu'il en soit, en dehors de toutes considérations relatives à sa facture architecturale et à ses aménagements défensifs initiaux, elle servait de sortie dérobée et rapide en période de troubles ou de passage visant à faciliter l'usage et l'exploitation du site castral en temps de paix.

Seuls de maigres vestiges attestent l'élévation passée de la porte sud. Etant donné sa localisation, celle-ci semblait être affectée tout particulièrement au service. Elle permettait une communication directe entre la zone ouest du site abritant une partie des communs et le village ancien longeant le flanc sud (fig. 35). Elle était donc probablement utilisée plus spécifiquement par les personnes attachées au service des seigneurs. En outre, elle facilitait la circulation des villageois, ceux-ci n'ayant pas à rejoindre l'entrée principale du front est qui, de toute façon, ne devait pas leur être foncièrement destinée vu sa vocation également symbolique. La fonction première a priori essentiellement logistique de la porte sud ne signifie pas pour autant que celle-ci était exempte de tout dispositif de contrôle et de défense. Sous la surveillance de la Tour Vert et du chemin de ronde de la courtine sud, le filtrage de l'accès au château devait y être tout aussi rigoureux.

Défense active

Le flanquement

Les archères conservées sont au nombre de 54 et se situent aux différents niveaux de la Porte de Lyere, la Tour de Quayre nord, la Tour Bossue, la Tour Gaillarde ainsi qu'à la base des courtines nord et est. Toutes sont ménagées dans une embrasure à linteau sur coussinets, avec allège (fig. 36). Pour une grande majorité d'entre elles, la hauteur est comprise entre 0,70 m et 1 m et la largeur entre 0,40 et 0,60 m. Les quatre fenêtres de tir du premier niveau de la tour-porte se distinguent avec une largeur de 0,65 m et une hauteur d'1,10 m pour celle de l'archère latérale nord. Enfin, avec une largeur moyenne de 0,68 m pour le premier et second niveau et une hauteur moyenne d'1,05 m pour le second, les embrasures de la Tour Gaillarde font également exception.

Les fenêtres de tir déterminent un ébrasement dont l'ouverture n'excède guère 30°. Ce dernier est doté d'une plongée plus ou moins prononcée prenant en compte le positionnement du poste de tir et son rôle dans le flanquement. Pour contrer des offensives rapprochées comme la mine et la sape, la plongée devait notamment permettre un tir presque vertical. Ainsi, aux niveaux supérieurs, les archères des tours disposent d'une plongée relativement plus importante que celle des archères de l'enceinte.

Avec une largeur de 0,02 m à 0,05 m, la hauteur des fentes de tir est comprise entre 1,30 m pour celles de la Tour de Quayre nord et 2,10 m pour les quatre archères frontales de la Porte de Lyere. Elles sont toutes élargies à leur base par un étrier à l'exception de la fente de tir rectangulaire du pan de courtine occidentale. Trois types d'étriers sont répertoriés dans le château :

– 26 étriers « en bêche ». Ils concernent les fentes de tir du couloir d'accès de la Porte de Lyere, celles, latérales, de son premier étage, cinq de la courtine orientale et celles de la courtine nord. Les fentes de tir de la Porte de Lyere se caractérisent par le fait qu'elles possèdent un « semi-étrier en bêche » positionné à gauche de leur axe pour les archères orientées au sud et à droite pour celles qui le sont au nord (fig. 37). Ce profil tout à fait atypique prend effectivement en compte la particularité structurelle des fenêtres de tir dont l'ébrasement présente la forme d'un triangle rectangle et non isocèle (fig. 38) ;



Fig. 36 : Tour de Quayre nord : 3^e niveau, embrasure de l'archère est.

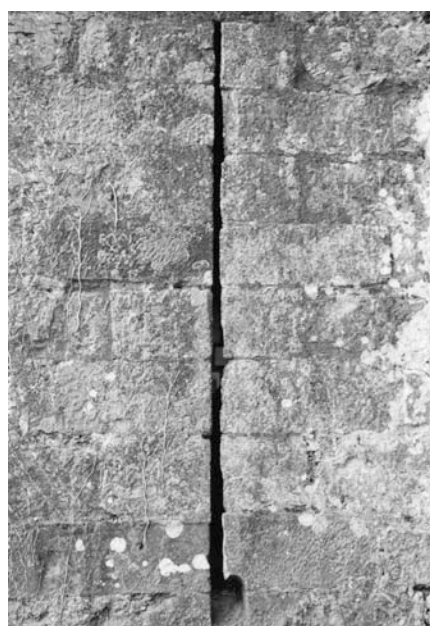


Fig. 37 : Porte de Lyere : 1^{er} niveau, fente de tir de l'archère latérale nord.

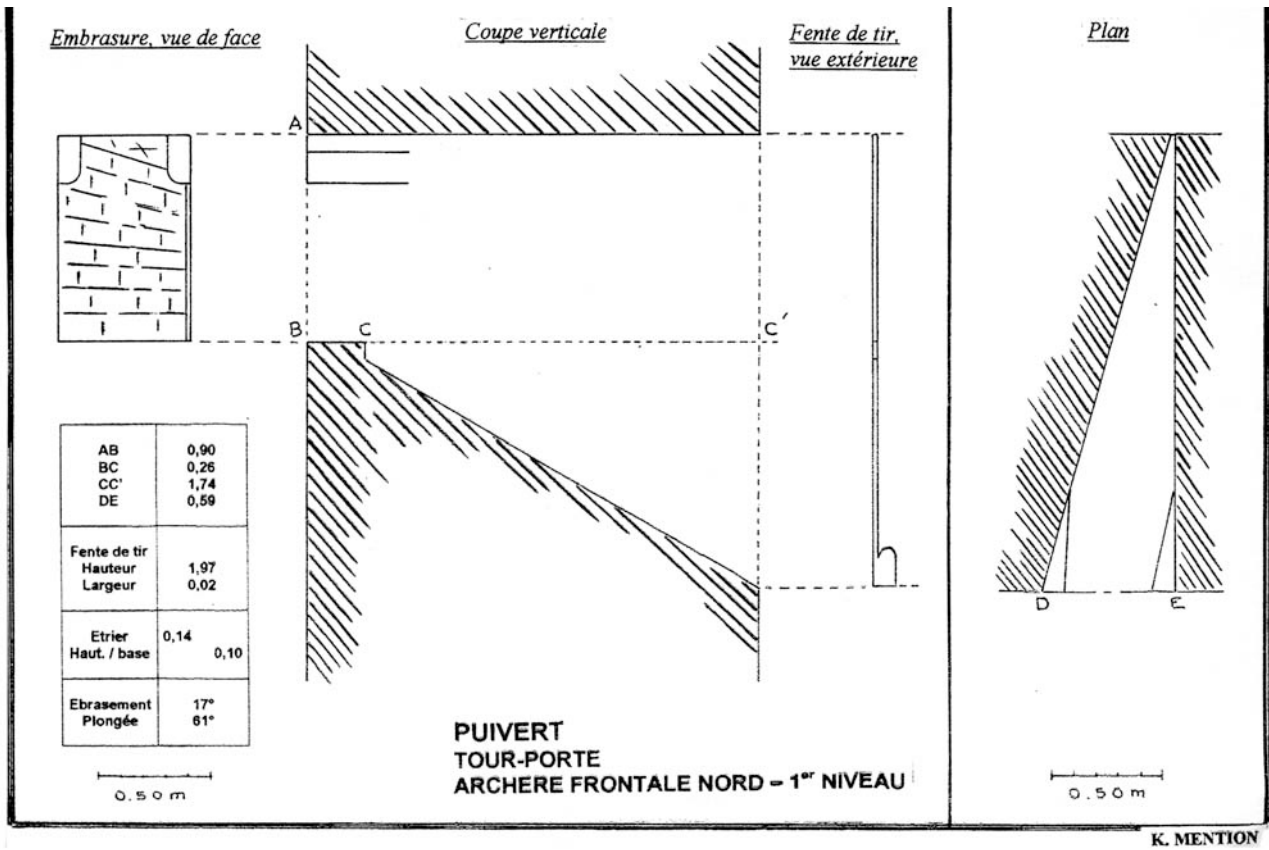


Fig. 38 : Porte de Lyere : 1^{er} niveau, coupe de l'archère frontale nord.

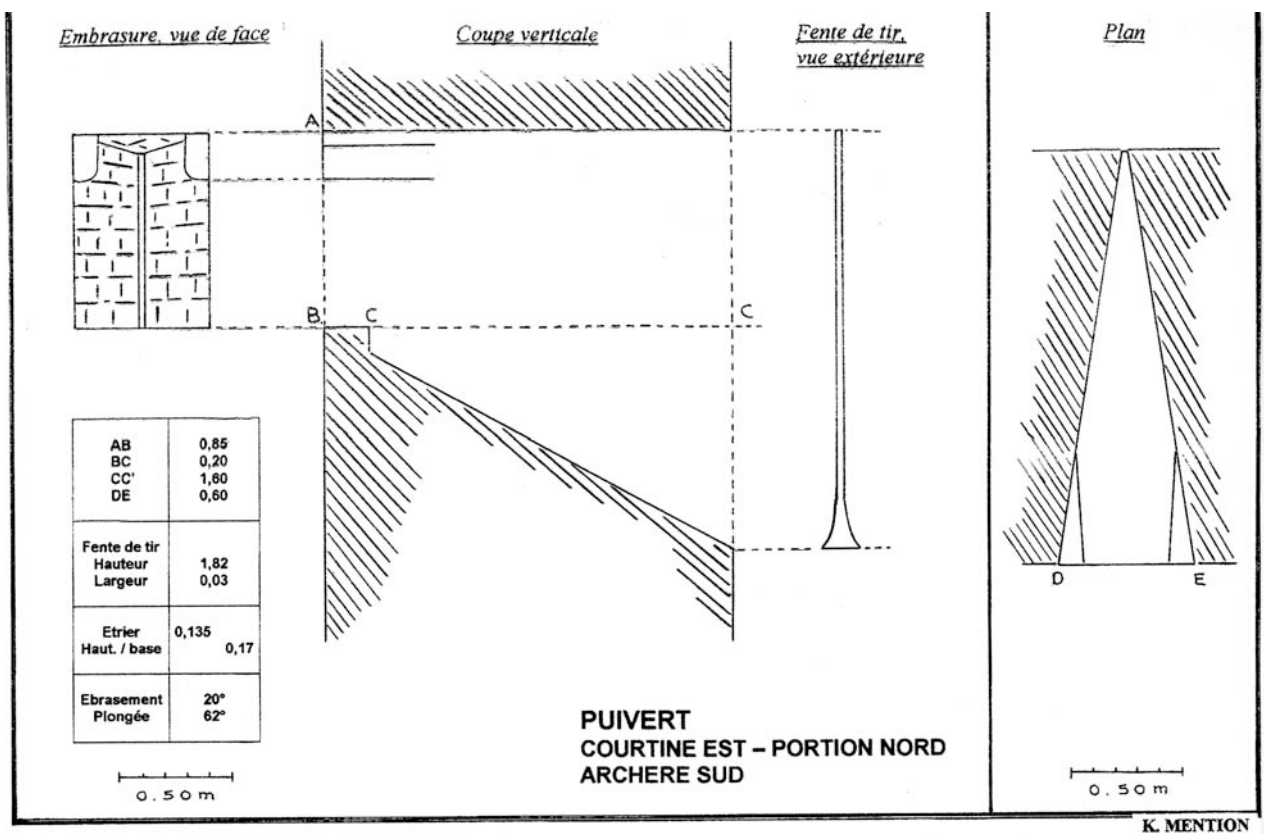


Fig. 39 : Courtine est : portion nord, coupe de l'archère sud.

- 21 étriers carrés constituant les bases des fentes de tir frontales du premier étage de la Porte de Lyere, de celles de la Tour de Quayre nord et de la Tour Bossue ;
- 7 étriers triangulaires pour les archères de la Tour Gaillarde et curieusement pour une seule de la courtine orientale se situant dans la portion nord à proximité immédiate de la tour-porte (fig. 39).

L'absence de niche et la généralisation de l'ébrasement, peu ouvert, ménagé dans l'épaisseur entière du mur et réduisant ainsi notablement l'angle de tir en couverture horizontale, est une constante sur le site. Ce choix délibéré repose sur le fait que l'ébrasement, n'exigeant qu'un percement progressif du mur, conduit à un évidemment moins préjudiciable à l'ouvrage et permet à celui-ci de présenter, dans les chocs frontaux, un volume de maçonnerie cohérent et résistant à l'impact. Cette analyse amène naturellement à penser que les caractéristiques structurelles des archères ont été dictées par des impératifs de solidité et de cohésion de la maçonnerie plus que par leur prédisposition au flanquement.

Le rôle de l'étrier fait toujours l'objet de nombreuses controverses. Des études récentes tendraient à remettre en cause son utilité pour le tir en n'en faisant ainsi un élément relevant plus du domaine ostentatoire que du domaine véritablement fonctionnel (Durand 1998 ; Salamagne 2001). Sa forme n'aurait donc peu, voire aucune incidence, sur le tir.

La faible ouverture de l'ébrasement était compensée par la disposition régulière des archères. La défense s'opérait à chaque niveau des tours ainsi qu'à la base et au sommet des courtines afin de disposer de plusieurs plans de tir. Cette répartition rigoureuse permettait de contrôler scrupuleusement le périmètre entier du site et d'établir une défense mutuelle des ouvrages.

Offrant une importante concentration de tir, la capacité défensive du front est particulièrement active. Les organes de flanquement remédiaient largement à la faiblesse que pouvait constituer le franchissement du fossé par un pont fixe. D'une part, les archères de la tour-porte et des tours d'angle venaient compléter le champ de tir déjà assuré par celles de la courtine. D'autre part, la tour-porte contrôlant l'entrée, était suffisamment proche des Tours des Quayres pour se trouver sous leur protection. La projection dans le fossé de ces dernières sur trois quarts de leur circonférence optimisait d'autant plus le flanquement. Leur défense en éventail assurait une couverture flanquante dans toutes les directions minimisant au maximum les angles morts.

Reposant sur les mêmes impératifs défensifs, la fiabilité et l'équilibre du flanquement étaient aussi optimaux sur le flanc nord où la couverture de tir continue tout le long de la courtine était couplée à celle de la Tour de Quayre nord et de la Tour Bossue. Cette dernière possède également des archères alternées de niveau à niveau, dont une seule est percée côté cour, vers la tour-porte. Elle constituait, à l'exception des aménagements des niveaux sommitaux, l'unique élément

de tir ménagé à l'étage d'un organe de flanquement, susceptible de battre de ses tirs les assaillants parvenus dans l'enceinte du site.

Le flanquement par la Tour de Quayre sud, la Tour Gaillarde et la Tour Vert justifie l'absence d'éléments de tir dans la partie basse de la courtine sud.

Situé dans une zone où les abords du château étaient particulièrement accidentés et constituant nullement un point névralgique de la défense, l'éperon terminal était flanqué par la Tour Grosse et la Tour de la Trésorerie bien que cela fut moins indispensable.

La répartition des tours et leur équidistance modérée mettaient donc en évidence la volonté des architectes de rendre possible un contrôle global du périmètre du château en évitant de laisser sans flanquement une trop grande longueur rectiligne d'enceinte.

Tenant compte des structures originelles aujourd'hui disparues, il peut être facilement envisagé un nombre de postes de tir deux fois plus important. La capacité de tir de la Tour de Quayre sud devait être équivalente à son pendant du Quayre nord. Même si leur disparition nous prive de tout commentaire assuré concernant les dispositifs de défense et leur agencement, le rôle dans le flanquement de la Tour Vert et de la Tour de la Trésorerie ne peut que confirmer le fait qu'elles devaient présenter des archères. La Tour Grosse, partiellement conservée, en était également dotée comme l'atteste un cliché photographique du début du XX^e siècle où l'on aperçoit, au dessus de la porte du second niveau donnant au sud-ouest, une fente de tir pourvue, semble-t-il, d'un étrier.

La présence, dans la Tour Grosse, d'une canonnière à mire ménagée dans une embrasure rectangulaire, prouve, sans conteste, un réaménagement postérieur à la construction du château et a fortiori l'adaptation de l'ouvrage au progrès de l'armement. C'est la seule répertoriée sur le site ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle fut unique. Son positionnement sur les abrupts de la zone ouest surprend. Les défenseurs avaient-ils à craindre une menace à cet endroit du site ? Son usage, dans ce cas, était vraisemblablement limité à couvrir les travaux d'approche de l'ennemi.

L'organisation du chemin de ronde

L'écrêtement des murs a entraîné la disparition des dispositifs sommitaux originels des deux chemins de ronde mais plusieurs témoins archéologiques subsistent et permettent d'appréhender leur agencement. L'un contrôlant le périmètre de la basse-cour et l'autre assurant la surveillance de l'éperon terminal, ils étaient dotés sur leur bordure extérieure d'un parapet crénelé s'élevant au dessus de la hauteur d'homme. Les vestiges de plusieurs merlons sont encore ponctuellement visibles sur la courtine est, l'un attaché à la Tour de Quayre nord (fig. 40), deux autres accolés à la tour-porte l'un au mur nord, l'autre au mur sud, sur la courtine sud, à l'angle ouest de la Tour Gaillarde et enfin à l'extrémité de l'éperon, à proximité immédiate de l'escalier d'accès au chemin de ronde. D'autres témoins permettent de préciser que les

merlons étaient pourvus d'archères. La base d'une fente de tir à étrier carré est identifiable au niveau du chemin de ronde de la courtine sud, non loin de l'emplacement de la Tour Vert, deux autres identiques, dans les merlons accolés à la tour-porte, une sur la courtine nord ceinturant les constructions de la zone ouest. Le merlon conservé au dessus de l'escalier d'accès au chemin de ronde de cette même zone est percé d'une fente simple.



Fig. 40 : Courtine nord-est, vestige du merlon accolé à la Tour de Quayre.

Il ne fait aucun doute que les courtines entourant la basse-cour étaient dotées de hourds (41). Y subsistent encore par endroit, dans le parapet, des trous d'ancrage où s'encastrent les poutres de sol mettant en évidence la présence originelle d'encorbellements non pérennes, couverts en appentis. De tels témoins sont observables sur le pan de courtine nord-est, à l'angle de la tour-porte et à côté de la Tour de Quayre nord (fig. 40), sur celui de la courtine sud-est (fig. 41), sur la portion d'enceinte du flanc sud, à l'angle ouest de la Tour Gaillarde et à proximité de l'étrier carré conservé près de la Tour Vert. Côté cour, une rangée continue de corbeaux faisant saillie sur le nu du parement de la courtine nord (fig. 42) et de la courtine est, entre la Tour de Quayre nord et la tour-porte, confirme l'existence passée de structures en encorbellement.

Les portes du second niveau de la Tour de Quayre nord et de la Tour Bossue montrent que les systèmes de hourdage formaient, côté cour, une sorte de galerie débordant du chemin de ronde (fig. 43, 9). A l'origine reliées aux structures de bois par une échelle escamotable, elles permettaient aux défenseurs retranchés dans les tours de rejoindre facilement, le cas



Fig. 41 : Courtine sud-est, vestiges des dispositifs sommitaux.

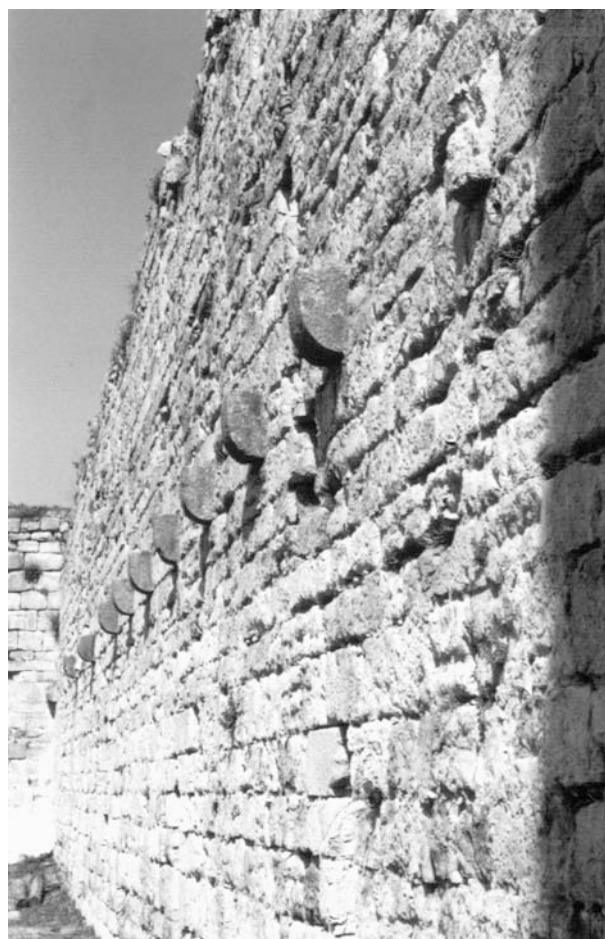


Fig. 42 : Courtine nord, alignement des corbeaux entre Porte de Chalabre et Tour Bossue.

(41) Concernant les dispositifs de défense sommitale, voir : Frédéric LOPPE, *Chemin de ronde et hourds : quelques exemples de défenses sommitales en hautes Corbières (XII^e-XIV^e siècles)*, « Archéologie du Midi Médiéval », T. XVIII, 2000, p. 99-119.

échéant, le niveau de défense des courtines pour accroître l'effectif et la puissance de tir des servants du chemin de ronde. Un tel ensemble offrait la possibilité, d'une part, de faciliter la circulation et la manœuvre défensive en élargissant le chemin de ronde et d'autre part, d'assurer une protection maximale des défenseurs contre les tirs de l'ennemi parvenu dans l'enceinte du château si le dispositif s'avérait couvert.

Les hourds des courtines nord et sud pouvaient au besoin être renforcés par les structures d'appoint que pouvaient constituer les latrines convertibles en bretèche de la Tour Bossue et de la Tour Gaillarde.

Concernant le chemin de ronde de la partie ouest du site, aucun témoin archéologique ne vient suggérer la présence primitive d'un hourdage lequel ne se justifiait pas spécialement vu l'implantation géographique générale de cette zone.

Le couronnement des tours

Bien qu'il soit difficile aujourd'hui de définir avec certitude quel put être l'aspect initial du couronnement des tours, des témoins archéologiques permettent de restituer la physionomie générale de l'étage sommital de certains ouvrages et témoignent de l'existence passée d'aménagements défensifs. Toutefois, en dépit de l'homogénéité et de la très grande symétrie qui règnent dans le château, il n'est pas possible d'extrapoler nos observations à l'ensemble des tours et d'affirmer qu'elles possédaient toutes un couronnement identique.

Aucun élément ne permet de supposer que le couloir d'accès de la Porte de Lyere était pourvu d'un véritable système assurant un flanquement vertical. La présence d'un assommoir apparaît donc improbable. Par contre, il est établi que le tir fichant, très important dans le contrôle de l'entrée, s'effectuait depuis la terrasse sommitale. Des bases d'étriers en bêche, deux par deux sur chacune des faces de la tour, confirment que celle-ci était équipée d'un parapet crénelé avec des merlons percés d'archères. De plus, un document photographique antérieur à la restauration montre des trous d'ancrage au niveau du parapet originel attestant l'usage de hourds (fig. 44).



Fig. 43 : Tour de Quayre nord : 2^e niveau : porte extérieure vue de la cour.

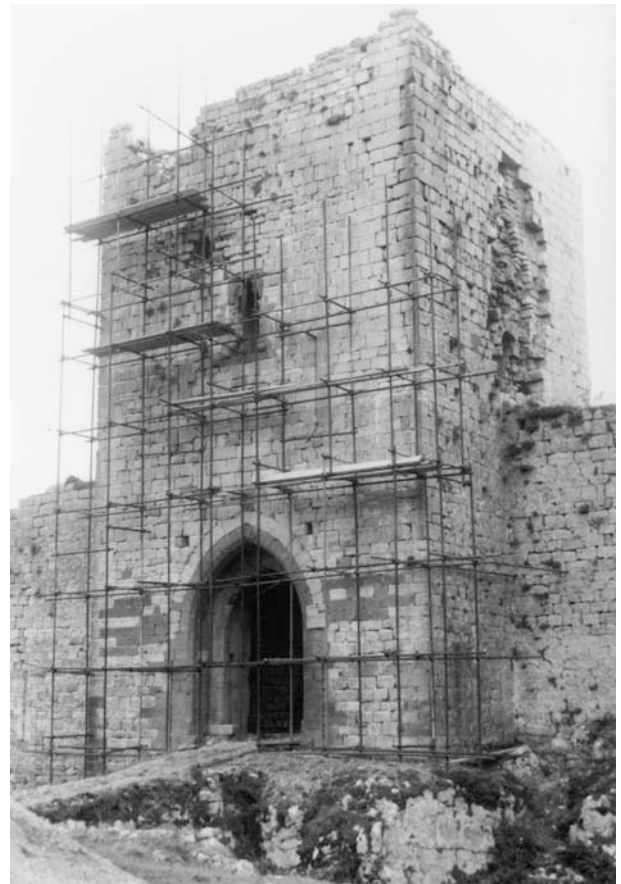


Fig. 44 : Porte de Lyere en cours de restauration (1951-1954).

La Tour Gaillarde a vraisemblablement reçu des aménagements sommitaux comparables voire identiques à ceux de la Porte de Lyere. La présence initiale d'un hourdage ne peut être contestée. Lors des travaux effectués en 1998, les trous de boulin au sommet de l'ouvrage ont été restitués d'après des témoins archéologiques primitifs.

Au sommet de la Tour de Quayre nord et côté nord de la Tour Bossue, est aménagé un étrier triangulaire relativement petit confirmant l'existence d'un parapet pourvu de merlons percés de fentes de tir. Aucune trace de trous de hourdage n'est apparente mais il est pour autant impossible de conclure à l'absence d'une défense surplombante, étant donné que son usage pouvait s'avérer particulièrement propice pour renforcer le talus établi à la base des murs. Tout porte à croire que la Tour de Quayre sud devait disposer d'un mode de couverture analogue à celui de la Tour de Quayre nord, son pendant.

Même si la tour maîtresse ne fut nullement dictée par des impératifs d'ordre défensif, de par sa supériorité verticale, son niveau sommital a dû disposer d'aménagements défensifs appropriés à l'importance de son affectation dans le commandement du site. Malheureusement, aucune source iconographique ni témoin archéologique conservé in situ ne nous permet d'appréhender les dispositifs de son couronnement originel bien qu'ils soient probablement comparables aux niveaux sommitaux des tours voisines.

Affirmer ou infirmer que les organes du château étaient dotés de couvertures charpentées s'avère plus hasardeux car cela concerne des structures, par essence, non pérennes qu'aucun indice probant ne permet aujourd'hui d'identifier. A l'étage sommital des tours circulaires, une éventuelle charpente couverte d'une toiture pouvait s'ancrer sur un plancher nécessaire au service des dispositifs défensifs. Ce dernier pouvait, comme pour les niveaux inférieurs, reposer sur des consoles de pierre.

Un château résidentiel

La cour et ses aménagements

Si la vocation principale de la basse-cour fut d'être conçue comme un espace de circulation facilitant, en cas de nécessité, une intervention rapide en tout point du personnel militaire, sa conception satisfaisait à des réalités fort différentes. Son plan rigoureusement géométrique se développant dans un axe longitudinal et ses dimensions lui concèdent le qualificatif plus adapté de cour d'honneur.

Elle était assurément moins nivelée qu'il n'y paraît présentement. Il suffit d'observer les différentes hauteurs de seuil des portes des rez-de-chaussée des tours pour s'en convaincre. Cet état pourrait être la résultante de l'accumulation et de l'aplanissement des décombres provenant des dégradations de certains ouvrages.

Aujourd'hui totalement vide, cet espace de plan quadrangulaire était particulièrement propice à l'habitat et devait par conséquent accueillir, dans une ordonnance régulière qu'autorisaient ses murs d'enceinte rectilignes, les structures nécessaires au bon fonctionnement du pôle castral. Les bâtiments, pour la plupart constructions légères non pérennes, devaient essentiellement s'adosser le long de la courtine sud. A cet emplacement, ils ne risquaient pas de gêner l'organisation défensive de la place puisque c'était la seule portion d'enceinte dépourvue d'éléments de tir dans sa partie basse. La répartition des archères a pu être un choix délibéré des architectes prenant en compte ces agencements internes.

Les trous de boulin ponctuellement conservés sur les faces est et sud du donjon attestent-ils de l'existence passée de constructions de bois ou sont-ils simplement les derniers témoins des trous d'ancrage d'échafaudages ayant permis d'ériger la tour ? La première hypothèse nous semble la plus plausible.

Si l'agencement des trous de boulin de la face sud ne nous paraît guère évocateur, celui des trous d'ancrage de la face orientale, est sensiblement plus éloquent. Les cavités pouvaient recevoir les éléments constitutifs d'une construction de bois permettant, antérieurement à l'escalier maçonné encore partiellement conservé, la desserte du chemin de ronde. Le fait que l'appareil de l'escalier soit totalement désolidarisé de celui de la Porte

de Chalabre attenante, suggérant que les deux ouvrages ne résultent pas de la même campagne de construction, conforte cette assertion. Les trous de boulin ont pu également recevoir les éléments constitutifs d'une simple structure en appentis protégeant l'escalier maçonné d'accès au chemin de ronde et offrant une possibilité défensive comparable à un hourdage. Il convient de rester très prudent. Dans l'état actuel de nos connaissances, aucune des deux interprétations ne peut être réellement démontrée.

Dans la cour, au pied de la Tour Vert et de la face sud de la tour maîtresse, se dressaient des constructions maçonnées aujourd'hui disparues. Leur existence est toutefois confirmée par des sources écrites (42), iconographiques (fig. 34) et photographiques (fig. 45). Leur affectation demeure indéterminée.

La tour maîtresse

La tour maîtresse de Puivert n'impliquait pas que toutes les fonctions d'habitat s'y soient concentrées dans la mesure où celles-ci étaient également assurées par le logis attenant. Sous une apparente rigueur extérieure, cet édifice de belles proportions abritait principalement des



Fig. 45 : Vestiges au pied de la face sud de la tour maîtresse en 1906.

(42) Consulter JUILLAC & DUSAN, *op. cit.*, p. 49 ; GAYRAUD-DE-SAINT-BENOIT, *op. cit.*

salles de réception, salles ostentatoires qui lui valurent la dénomination de tour d'apparat. La tour maîtresse répondait à la hiérarchisation des niveaux, caractéristique de la fonction résidentielle. Chaque niveau était à salle unique.

Le niveau bas

La constante du programme fonctionnel de la tour maîtresse qui implique que le niveau bas soit affecté au stockage est parfaitement respectée à Puivert. En effet, la salle basse, couverte d'un berceau plein-cintre et disposant d'une prise de jour unique assurant à la fois l'éclairage et l'aération, constituait sans conteste une structure particulièrement appropriée à une bonne conservation des denrées. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre étant donné sa destination de nature plutôt purement utilitaire, ce niveau, malgré sa sobriété, a bénéficié d'un traitement particulièrement soigné, comparable à celui des niveaux supérieurs. Son appareil est d'une grande rigueur et d'une étonnante régularité, son agencement est étudié et sa desserte tout à fait commode s'effectue grâce à un escalier en vis.

S'il ne peut être exclu que cette salle ait pu, à une époque ou une autre, servir de prison, il semble difficile d'admettre qu'elle ait eu cette affectation dans le programme initial du donjon. En effet, dans une tour d'apparat étroitement liée au logis, la volonté de voir coexister des salles hautement symboliques destinées à la vie seigneuriale même provisoire avec une salle de détention apparaît bien improbable.

Selon certaines sources (Gayraud-de-Saint-Benoit 1860), le donjon serait doté d'une cinquième salle située sous le niveau bas et desservi par un escalier. Aucun élément ne permet, à ce jour, d'accorder le moindre crédit à une telle assertion.

Les niveaux supérieurs

Il est difficile de préciser si les salles de réception des niveaux supérieurs étaient des espaces publics, semi-publics ou plutôt des lieux réservés au seigneur et à ses proches.

La Salle dite *des Gardes*, située juste au-dessus du cellier, pouvait, semble-t-il, répondre à la fonction de salle d'entrée publique. Malgré son austérité, deux larges baies assuraient son éclairage lui donnant ainsi un aspect résidentiel. Le château se devant d'abriter, par essence, l'ensemble des fonctionnalités du pouvoir châtelain, ce niveau était peut-être l'un des endroits où s'effectuait l'administration domaniale.

La chapelle ou l'oratoire, pôle religieux fondamental dans la vie sociale du seigneur, constituait assurément l'une des structures les plus riches et les plus soignées du site. Sa conception architecturale semble traduire la volonté des architectes de mettre en valeur et de traiter cette salle comme une véritable église castrale. D'une part, sa desserte s'effectuait par une large et profonde entrée au couvrement tout à fait particulier. Son éclairage était assuré par de vastes baies à remplage complexe dont

l'embrasure dotée de coussièges, impliquant nécessairement l'accessibilité depuis l'intérieur, mettait en valeur leur caractère convivial. D'autre part, son voûtement très savant était conçu de telle sorte que la retombée des ogives permette l'organisation du mur oriental en trois zones, donnant ainsi l'illusion d'un chœur. L'agencement interne et la position de la fontaine liturgique conféraient donc à la salle un plan parfaitement orienté. S'il est évident que cette chapelle était avant tout réservée aux besoins cérémoniels du seigneur et de ses proches, il convient de garder à l'esprit qu'au delà de son rôle spirituel, elle assumait un rôle hautement ostentatoire et fut judicieusement utilisée par les maîtres des lieux en tant qu'élément de puissance châtelaine et de primauté. La profusion du décor sculpté et des éléments initialement peints en est la preuve la plus manifeste.

Le donjon de Puivert est assez spécifique dans le sens où il offre un programme superposant chapelle et grande salle, différent du schéma habituel de salle à tour qui, lui, intègre chapelle et chambre. Dotée de trois grandes baies dont une, percée à l'est, constitue la seule ouverture donnant sur la cour et présentant un ensemble sculpté d'une grande richesse, tout à fait inaccoutumé, la salle haute dite *Salle des Musiciens* était une salle d'apparat, noble par excellence et certainement festive.

La terrasse sommitale pouvait être également un niveau de résidence annexe dans la mesure où s'ajoutant aux dispositifs utilisés à des fins défensives, elle a pu disposer d'un balcon d'agrément de bois ou éventuellement maçonné.

En définitive, la tour maîtresse de Puivert constituait dans un seul volume le réceptacle de toutes les fonctions d'apparat intimement liées à la vie sociale du seigneur. Même si ses dispositions intérieures n'eurent pas pour objet de répondre à tous les critères d'un habitat permanent, le donjon étant, en effet, dépourvu de cheminées et de structures d'hygiène telles que les latrines, éléments de confort que le logis résidentiel devaient assurément posséder, sa fonctionnalité ne peut être ignorée. Cependant, l'ampleur de ses proportions, la magnificence de ses salles en faisaient non seulement l'expression symbolique la plus accomplie de la prééminence et de l'autorité seigneuriale mais également une manifestation d'orgueil et de faste.

Le logis seigneurial

Restituer la structuration verticale et horizontale du logis seigneurial initial à partir des vestiges au sol s'avère quasiment impossible, le bâtiment médiéval ayant naturellement évolué en fonction des modes, des exigences et des usages des seigneurs qui se succédèrent sur le site. Néanmoins, sur la base de l'observation et de l'analyse de la facture architecturale, de l'agencement et de l'affectation du donjon attenant, quelques paramètres structurels peuvent être établis.

Si le logis a subi des transformations multiples dans son agencement interne, sa structure extérieure a sans doute peu changé au cours des siècles. De plan

rectangulaire, il était probablement plus large que la tour maîtresse mais d'une hauteur moindre, de l'ordre de 25 m. Les arrachements sur la façade occidentale du donjon montrant que les murs se prolongeaient vers l'ouest et les traces de solins témoignant de la présence d'une couverture assez peu pentue et aux versants inégaux, étayaient ces assertions. De plus, bien que l'accès primitif au donjon réponde à une fonctionnalité aujourd'hui mal connue du fait de la disparition des bâtiments annexes, il est évident que les portes ménagées dans la partie supérieure de la façade ouest de la tour ne donnaient pas, jadis, sur le vide. Aucune communication directe n'étant possible entre les différentes salles, il est indéniable que leur desserte s'effectuait depuis le logis. Ce dernier comptait donc au moins quatre niveaux correspondant à la hauteur estimée ci-dessus.

Les vestiges actuels ne nous permettent pas de définir l'organisation des aménagements internes constitutifs du logis initial. L'espace commun, regroupant les structures à destination domestique telles que les cuisines et ses équipements notamment d'approvisionnement en eau, se trouvait au rez-de-chaussée en communication directe avec la salle de stockage du donjon. La ou les salles nobles à caractère multifonctionnel et les appartements privés des maîtres des lieux regroupés sous le terme générique de *camera* occupaient les niveaux supérieurs.

Les éléments résidentiels dans les tours de flanquement

Certaines notions de confort ont été intégrées dans la conception architecturale de la Tour Gaillarde et de la Tour Bossue.

Dans la Tour Gaillarde, la cheminée incorporée de la salle haute témoigne que ce niveau constituait un lieu de séjour suffisamment répété pour qu'il y soit intégré un dispositif de chauffage.

Les deux latrines en encorbellement situées respectivement à l'angle sud-est de la Tour Gaillarde et à l'angle formé par le pan de courtine nord-est et la Tour Bossue, nous renseignent sur la destination des deux tours. Par essence, leur fonction exigeait qu'elles soient proches des espaces de vie et de résidence du site castral. Localisées au centre des courtines nord et sud, elles furent sans doute essentiellement utilisées par les gens d'armes qui étaient amenés à demeurer de façon prolongée dans les tours de flanquement et sur le chemin de ronde pour les nécessités de surveillance et de défense. Dans le parti architectural de la tour, ce type de latrines n'était pas une contrainte. Il permettait de dégager le volume interne, avantage tout à fait appréciable pour un ouvrage comme la Tour Bossue dont le plan était relativement exigu. Conçues toutes deux comme des éléments isolés placés en surplomb du fossé, les latrines ne disposaient cependant pas d'une accessibilité identique. Celle de la courtine nord se faisait, côté est, depuis le chemin de ronde mais, côté ouest, le troisième niveau constituait un passage obligé. Cette structure d'hygiène était isolée par un vantail

comme l'attestent les témoins archéologiques maçonnés. Par contre, la latrine de la Tour Gaillarde était solidaire de la cage d'escalier en vis de la salle haute, dans laquelle il fallait obligatoirement pénétrer pour accéder aux commodités initialement fermées par une porte. En relation avec la latrine du troisième niveau de la Tour Bossue, la niche à linteau sur coussinets du rez-de-chaussée identifiée comme un placard mural a pu être, à un moment donné, un lavabo ou un évier nécessaire à la purification des mains et dont la vasque aurait disparu, l'association latrine/lavabo étant couramment usitée en architecture.

Enfin, en plus d'un plan quadrangulaire plus propice à l'habitat, la Porte de Lyere et la Tour Gaillarde possèdent des analogies fonctionnelles. Effectivement, en répartissant judicieusement archères et larges baies, elles se plient, toutes deux, à la coexistence des deux affectations défense/résidence.

La décoration sculptée

Très présent, le décor sculpté est un des caractères qui confère au château son côté humain, délicat tout en contribuant à promouvoir et honorer la noblesse et le statut du seigneur des lieux dans la fonction résidentielle.

Le décor des baies et des portes

La structure, en grès, des baies et des portes fut sciemment utilisée à des fins décoratives. Les baies présentent un programme d'une grande richesse destiné à véhiculer et à affirmer une vocation de prestige et de luxe. Les trilobes, les encadrements en arc brisé ou en plein-cintre, les encadrements rectangulaires obtenus par décaissement, les piédroits constitués de colonnettes à chapiteaux feuillagés, les baguettes toriques, les voussures appareillées en rouleaux, les ébrasements à ressauts, constituent les principaux éléments du répertoire stylistique exploités sur le site. Les grandes fenêtres à réseau ménagées à l'intérieur d'encadrement en arc furent réservées aux parties les plus prestigieuses et les plus importantes statutairement du château, en l'occurrence celles de la chapelle et de la *Salle des Musiciens*.

La base des piédroits chanfreinés des portes est amortie par un motif décoratif se traduisant soit par un simple tore à profil demi-circulaire pourvu pour certains d'une gorge médiane, soit par un motif en bouton, ou enfin par une langue comme c'est uniquement le cas pour le piédroit ouest de la porte d'accès au couloir menant à la *Salle des Musiciens* (fig. 46). Les piédroits chanfreinés des baies de la Tour Gaillarde et de la *Salle des Musiciens* de même que les embrasures des fenêtres de cette dernière sont dotés de tels éléments de décoration.

Certains amortissements décoratifs sont surmontés d'un élément torique supplémentaire. C'est le cas des piédroits chanfreinés sud et nord de l'entrée de la tour-porte qui présentent respectivement un tore à profil



Fig. 46 : Porte d'accès au couloir menant à la *Salle des Musiciens*, amortissement du piédroit ouest.



Fig. 47 : Porte de Lyere : porte sud du 2nd niveau, amortissement du piédroit ouest.

rectiligne et un autre à angle droit ; le piédroit chanfreiné ouest de la porte sud du premier étage, quant à lui, est doté d'un tore angulaire (fig. 47).

Les coussinets en quart de rond des portes, des fenêtres de tir et des fentes de jour ainsi que les corbeaux conservés sur le site présentent tous une moulure dans leur partie supérieure.

Sculpture décorative extérieure

Certaines sculptures décoratives situées sur le nu du parement extérieur des ouvrages ont résisté aux outrages du temps. C'est le cas de l'écu sculpté de la tour-porte, des représentations héraldiques surmontant l'entrée de la chapelle et de la pierre localisée sur la face est de la tour maîtresse figurant, semble-t-il, un éléphant dont la présence à ce niveau d'élévation étonne particulièrement.

Les baies de la *Salle des Musiciens* sont surmontées d'une moulure formant linteau reposant sur des piédroits amortis par des consoles sculptées érodées, dont la lecture n'est plus possible. Toutefois, il s'agirait probablement de figurations de personnages, comme le conforte un dessin de G. de Juillac (Juillac et Dusan 1858) représentant le buste d'une femme voilée (fig. 48), pour l'une des six consoles initiales.

Sculpture décorative intérieure

Les représentations sculptées participant à la conception interne des salles hautes de la tour maîtresse composent assurément le programme décoratif le plus remarquable, digne du plus grand intérêt. Le recours aux voûtes comme couverture fut particulièrement



Fig. 48 : Console sculptée, Juillac et Dusan 1858.

propice à l'élaboration d'une mise en scène par le biais de la sculpture à la fois cohérente, recherchée et élégante.

L'agencement et le traitement du décor sculpté de la chapelle castrale et de la *Salle des Musiciens* obéissent aux mêmes principes. Les voûtes comportent une clé et des culots sculptés qui reçoivent la retombée des ogives. Alors que les dimensions des salles permettaient l'usage d'une simple croisée à quatre branches, le choix se porta sur des voûtes plus complexes à six et huit branches d'ogives dans le but de positionner le décor sculpté. La tour maîtresse de Puivert devient donc un exemple manifeste de la soumission de l'architecture à un programme sculpté.

Les culots sont ornés de personnages représentés en buste qui se plient étroitement à leur fonction portante tout en restant animés par un dynamisme parfaitement surprenant. Même si l'on déplore quelques maladroites, il faut bien admettre que les sculpteurs ont fait preuve d'une grande maîtrise pour intégrer les figures humaines dans un volume déterminé par l'étirement en largeur des culots. Cette prédominance des horizontales les a contraints, notamment dans la position des corps, à employer certains artifices. Pour les sculptures de la chapelle, la subtilité la plus fréquemment utilisée fut que certains personnages tenaient un phylactère déroulé ce qui permit aux artistes de leur faire allonger les bras et ainsi occuper une plus grande étendue du culot. Pour la *Salle des Musiciens*, cette adaptation au parti architectural fut moins astreignante. En effet, l'iconographie musicale imposait inévitablement un traitement en largeur pour pouvoir représenter les musiciens tenant leurs instruments respectifs. Les sculpteurs eurent également recours au feuillage, plus précisément aux feuilles de chêne, pour garnir des parties de culots restées inoccupées. Rappelons d'ailleurs que ce type de feuillage est très présent dans le programme décoratif de la tour.

Enfin, pour conclure, si l'on doit confesser notre ignorance sur la signification des personnages composant l'iconographie de la chapelle, la présence des représentations de musiciens dans la salle haute nous est plus familière et ne relève peut-être pas du hasard. Elle pourrait se rattacher à la tradition qui veut qu'une *trobada* ait eu lieu à la fin du XII^e siècle à Puivert, réunion au cours de laquelle Peire d'Alvernhe aurait composé sa satire littéraire (Lejeune 1965). Bien que postérieure à cette époque, la sculpture pourrait alors véhiculer la vocation poétique et musicale du site au temps des jongleurs et des troubadours. Mais il convient également de rappeler que cette salle étant assurément d'apparat, quoi de plus évident que d'avoir recours à une iconographie renvoyant au thème de la fête. La question reste posée.

La précision et la qualité dans le rendu des positions et des instruments accordent une valeur exceptionnelle à ce programme qu'on ne s'attend guère à trouver dans un édifice castral. Il constitue ainsi l'ensemble de sculpture

profane le plus important dans le sud de la France et par la même, un programme sculpté, consacré exclusivement à l'iconographie musicale, unique en Europe.

DATATION

Premier état

Il n'est que les écrits de Pierre des Vaux-de-Cernay (Guebin et Maisonneuve 1951, 80) pour nous rappeler l'existence à Puivert, d'un *castrum*, possession des seigneurs de Congost, qui tomba en 1210 après un siège de trois jours par un détachement de l'armée de Simon de Montfort.

Sur le site et plus particulièrement dans la partie terminale de l'éperon où l'édifice devait se dresser, aucun élément antérieur à la Croisade albigeoise ne peut, aujourd'hui, être mis en évidence.

Deuxième état

Le plan

En ce qui concerne le site tel que l'on peut aujourd'hui l'apprécier, notre première remarque est la suivante : par son plan quadrangulaire doté de courtines rectilignes régulièrement flanquées de tours circulaires et rectangulaires, le château de Puivert ne constitue pas un site castral novateur. Il s'insère dans les structures provenant de la descendance du système philippin. Si Druyes-les-Belles-Fontaines dans l'Yonne, datant des années 1170, fait figure de prototype dans l'application d'un plan régulier en architecture castrale, il paraît inutile de s'attarder sur le fait que Puivert, par son parti général, notamment ses dispositifs défensifs et ses structures internes, est logiquement bien postérieur. En effet, le schéma quadrangulaire par essence plus rationnel, pourvu d'un espace central dégagé, va désormais primer et les sites du XIII^e siècle comme ceux du siècle suivant vont répondre au qualificatif de châteaux-cours.

La diffusion dans le pays languedocien des conceptions inspirées des châteaux d'Ile de France est historiquement explicable. En effet, l'essor que connut le Languedoc en matière d'architecture castrale a été généré par la progression de l'influence de la monarchie capétienne vers le Midi. Rappelons, qu'à partir de 1209, la croisade contre l'hérésie « cathare » dite Croisade albigeoise, ravagea tout le Languedoc pendant plus d'un demi-siècle pour aboutir, en 1271, à une mainmise définitive sur cette région par la Couronne française. Dès lors, on voit se développer autour de Carcassonne, devenue à la fois base administrative et militaire ainsi que modèle architectural, des édifices castraux qui contribuèrent à affermir l'image du pouvoir royal dans cette province nouvellement conquise (Eydoux 1973 ; Quehen et Dieltiens 1983). Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les ingénieurs royaux furent chargés de la reconstruction des forteresses des Corbières telles que Peyrepertuse (Bayrou 2000), Quéribus (Gau 1988 ; Gau 1989), Aguilar, Puylaurens et Termes dont les nécessités militaires frontalières s'imposaient face au Roussillon

encore aragonais. Les standards de l'architecture royale furent également utilisés dans les sites d'Arques, Lagarde et bien entendu Puivert récemment acquis par des hommes du roi et qui s'intégraient, à des degrés divers, dans le vaste système défensif dont la Cité de Carcassonne constituait le pivot. Si dans les constructions des Corbières (Bayrou 1988a), les ingénieurs, tout en appliquant les concepts de l'architecture philippine, furent contraints de se conformer aux aspérités des sites, dès que les conditions topographiques le permettaient les châteaux comme ceux de Puivert, Quillan, Arques (Bayrou 1988b) et Lagarde furent édifiés avec une rigueur toute géométrique et une recherche de stricte symétrie.

Le flanquement

De la même façon, les six tours rondes originellement présentes sur le site de Puivert répondent à la standardisation du système philippin qui l'adopta préférentiellement à partir des années 1190 avec l'édification du château du Louvre. Cependant, il faut préciser que les tours cylindriques des constructions du Nord ne connurent aucun équivalent dans le Midi à la même époque. Il semblerait donc que l'on puisse considérer les tours circulaires de Puivert comme postérieures. Effectivement, dans le Languedoc, les tours circulaires ne connurent une propagation importante qu'après la Croisade albigeoise, grâce à Carcassonne et aux grands travaux qui se déroulèrent à partir des années 1230 et cela jusque dans les années 1280. Le talus de base des Tours des Quayres et de la Tour Bossue, leur couronnement primitivement crénelé, les archères décalées de niveau à niveau, la disposition en saillie prononcée de toutes les tours à l'exception de la Tour Bossue, sont autant d'éléments correspondant aux conceptions de l'architecture capétienne. Ces aspects se retrouvent donc à Carcassonne dans les tours massives de l'enceinte extérieure avec la Tour du grand Burlas à l'extrémité de la « corne » sud-ouest, la Tour de la Vade et la Tour de la Peyre à l'est, toutes trois postérieures à 1240 ainsi qu'au château comtal (Bruand 1973 ; Gardel 2003). Des tours circulaires à archères sont utilisées à Villeneuve-Termenès dans la seconde moitié du XIII^e siècle. A la même époque, d'autres, plus proches de celles de Puivert par leurs dimensions (rappelons que le diamètre intérieur de ses tours est compris entre 3,10 m et 3,85 m) ont été largement diffusées dans les forteresses des Corbières comme par exemple, la première enceinte d'Aguilar dotée de six tours talutées et pourvues d'archères alternées au premier et deuxième niveau ou encore les quatre tours de Puylaurens.

La Tour Bossue, déjà caractérisée par sa disposition à cheval sur la courtine, est également la seule à présenter un appareil à bossages rustiques. A ce sujet, il paraît tout à fait opportun de préciser que ce type d'appareil ne fut jamais généralisé. Les zones d'influence royale française ne l'utilisèrent communément qu'à partir de la fin du XIII^e siècle. Dans le Midi, l'usage de ce procédé fut avant tout lié au côté ostentatoire et aux besoins de consolider l'image du pouvoir royal dans les provinces récemment

acquises. Dans ce but, le bossage s'imposa alors véritablement comme mode statutaire après 1270, plus spécialement sous le règne de Philippe IV le Bel avec, dans le Gard, l'enceinte et les ouvrages d'Aigues-Mortes, la tour-porte du château haut de Beaucaire, la Tour Philippe le Bel de Villeneuve-lès-Avignon, datée fin XIII^e siècle-début XIV^e siècle, ponctuée de bossages rustiques jusqu'aux deux tiers de sa hauteur et à Carcassonne, à partir des années 1280, avec la reprise de plus de la moitié de l'enceinte interne. De même, le bossage fut présent dans certaines forteresses des Corbières comme à Aguilar dans le parement des talus des tours nord-est et sud-est ainsi que dans la base de la courtine sud, à Puylaurens, dans le parement extérieur des troisième et quatrième niveaux de la tour sud, la totalité de celui des tours est et ouest, ponctuellement dans le parement lisse de la tour nord-ouest et de manière disséminé dans les premières assises de la base du front nord de la première enceinte, enfin à Termes, dans la base, seule sauvegardée, de la tour au centre de la courtine est de la première enceinte. Le bossage fut également employé dans la majeure partie de la construction du château de Quillan et pour le moyen appareil du parement extérieur de la partie supérieure des façades et des tourelles d'angles du donjon d'Arques. Ainsi, la Tour Bossue de Puivert par sa facture architecturale s'inscrit dans ce contexte et nous pouvons considérer qu'en tant que construction languedocienne apparentée au domaine royal, sa datation ne peut être antérieure à 1270.

La Porte de Lyere corrobore les indices chronologiques que nous avons établis précédemment. Selon L. Bayrou, la tour-porte du château de Quillan datée de la fin du XIII^e siècle ou du tout début XIV^e siècle aurait un aspect analogue à celle de Puivert (Bayrou 1993). Occupant également le centre du front oriental, sa largeur est toutefois moindre, 8 m contre 9,26 m à Puivert. Les vestiges conservés nous renseignent ponctuellement sur sa facture architecturale primitive. Elle devait vraisemblablement présenter une arcade brisée dont les piédroits étaient chanfreinés, une herse comme à Puivert et au moins un étage assurant son service mais aussi celui d'un assommoir, dispositif de défense active que, par contre, la Porte de Lyere ne semblait pas posséder. Bien que ce dernier élément pourtant relativement usité dans la région fut absent, la tour-porte de Puivert apparaît tactiquement plus élaborée notamment par l'existence, dès le premier niveau, d'archères, éléments de tir absents à Quillan. L'ensemble de ces considérations permettent de conclure à une contemporanéité des deux structures d'entrée.

L'écu sculpté surmontant l'arcade de la Porte de Lyere est, sans conteste, un élément de datation qui, sans être d'une grande précision, constitue, néanmoins, un critère suffisamment éloquent dans la mesure où cette représentation sculptée arbore les armoiries des seigneurs de Bruyères, officiers royaux qui se sont installés dans le Languedoc postérieurement à la croisade. Cette association héraldique / porte d'entrée éminemment symbolique n'est pas unique. Au château d'Arques, pour ne citer que lui, c'est le blason en grès

des seigneurs de Voisins : « de gueules à trois fusées d'or placées en fasce, accompagné en chef d'un lambel à quatre pendants de même » qui somme la clé de l'arcade du massif d'entrée. La Porte de Lyere présenterait une autre similitude architecturale avec Arques. Effectivement, en considérant les témoins archéologiques subsistants et l'examen d'un cliché photographique pris avant restauration (fig. 44), il semblerait que le niveau sommital primitif de la tour-porte ait été constitué d'un appareil en bossages rustiques comme l'est encore celui du donjon d'Arques.

Enfin, à la suite de l'examen de la Tour Gaillarde, nous arrivons à une datation relativement équivalente à celle formulée auparavant. Par son plan et sa facture architecturale, il semblerait que nous puissions la considérer comme contemporaine au gros œuvre des tours rectangulaires du château de Lagarde datant de 1320-1330. Pour compléter notre propos, rappelons que la Tour Gaillarde présente six archères à étrier triangulaire, également réparties sur trois de ses faces, et qu'en l'occurrence l'usage de ce type d'archères a été généralisé à Lagarde. En effet, deux fentes de tir à étrier triangulaire y sont ménagées dans la face est de la tour-porte du front sud. D'autres régulièrement espacées, d'une hauteur d'environ 1,60 m, ponctuent les tours d'angles et les courtines au-dessus de leur talus.

Les éléments de tir

Les archères du château de Puivert se distinguent par un ébrasement profond, peu ouvert et présentent toutes une fenêtre de tir à linteau sur coussinets. Ces éléments semblent, d'ailleurs, s'avérer assez caractéristiques de l'architecture militaire du Languedoc (Bayrou 1988a, 102-109). A titre d'exemples, on les retrouve à Aguilar, Lastours, Peyrepertuse, Puylaurens, Termes, Carcassonne ou encore à Arques et Quillan. Ils sont conditionnés par l'utilisation du système philippin érigé en norme dans la construction castrale influencée depuis peu par la Couronne française.

Les fentes de tir puivertaines sont dotées de dispositifs d'extrémité ce qui constituent, également, une distinction commune aux sites castraux languedociens. Les étriers triangulaires, carrés et en bêche, leurs dérivés, y sont largement diffusés. Ils sont conjointement utilisés, dans les années 1240 et pour la première fois, au château comtal de Carcassonne mais également dans l'enceinte extérieure de la Cité (Salamagne 1999), dans les tours d'Aguilar, dans la première enceinte de Termes et au donjon San Jordi à Peyrepertuse dans la seconde moitié du XIII^e siècle ou encore au donjon d'Arques.

Toutefois, il convient de s'attarder un instant sur la seule archère à fente simple conservée sur le site, se situant à la pointe occidentale de l'éperon. Elle peut nous sembler archaïque et nous inciter à établir une datation antérieure aux années 1240. Néanmoins, les archères à étrier ne constituèrent pas obligatoirement un élément normatif de l'architecture philippine. A partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, les éléments de tir à fente simple et ceux équipés d'étrier furent employés

concurrentement dans les édifices castraux placés dans l'orbite royale française. Notons que des « archères simples » sont percées dans l'enceinte basse et les deux tours de Peyrepertuse, sur la face sud du donjon de Quéribus et dans la casemate de l'est, dans la seconde enceinte du château d'Aguilar ainsi que dans la tour sud et nord-ouest de Puylaurens.

En considérant la très grande homogénéité qui règne dans le château de Puivert, nous pouvons estimer que l'archère à fente simple de l'éperon terminal, les archères à étrier triangulaire, carré ou en bêche sont quasi voire strictement contemporaines et datent, étant donné leur style de la fin du XIII^e siècle à la mi-XIV^e siècle.

Le donjon

Au château de Puivert, subsiste la vieille tradition du donjon carré. S'il conserve un aspect massif, sa rigueur n'est qu'apparente. Sa fonction, son parti et le caractère général de son ornementation, sont autant d'éléments annonciateurs d'une nouvelle génération d'édifices castraux. La tour maîtresse de Puivert ne nous paraît militaire que par son imposante verticalité et l'ampleur de ses volumes. En effet, elle est totalement dépourvue d'archères et diffère, en cela, du donjon d'Arques construit à la charnière entre le XIII^e et le XIV^e siècle qui, lui, en compte quarante-deux. Sa destination première est donc foncièrement d'un autre ordre. Aux archères, les architectes ont préféré des baies aux structures délicates, ménagées en face est, nord et sud, hautes et larges pour la plupart. Elles caractérisent et affirment ainsi le rôle résidentiel de la maîtresse tour. A noter, cependant, que la capacité défensive du donjon de Puivert ne fut pas totalement exclue. Rappelons, effectivement, que les deux baies de la *Salle des Gardes* étaient initialement pourvues de fortes grilles dont subsistent encore aujourd'hui les encoches de scellements.

Par sa richesse et la spécificité de son style, la sculpture participe activement à la datation de la tour maîtresse de Puivert. Si par les thèmes mis en scène, essentiellement celui de la salle haute consacré à l'art de la musique, la sculpture de Puivert apparaît tout à fait novatrice, ses affinités stylistiques avec notamment d'autres œuvres sculptées de la région ne peuvent être rejetées. Sa similitude avec le site d'Arques, distant de 40 km, est frappante. L'ouvrage, situé à l'angle sud-ouest de l'enceinte, comporte au premier niveau une salle couverte d'une voûte d'ogive quadripartite frappée à la clé de l'écu des Voisins. Les retombées se font sur des culots représentant des figures humaines. Deux d'entre eux sont bien conservés. L'un représente, semble-t-il, un visage masculin couronné, l'autre est un buste de femme coiffée d'une guimpe à mentonnière et d'un diadème. Elle porte la main gauche au visage tandis que la main droite demeure figée sur sa poitrine. Plusieurs détails stylistiques troublants s'apparentent aux sculptures puivertaines et plus spécialement aux sculptures des musiciens. C'est d'abord la composition même des culots sculptés qui, bien qu'étant moins larges, présentent un abaque mouluré, parfaitement identique,

suisant les contours de la corbeille. C'est aussi la physionomie des personnages, aux traits marqués, aux visages ronds et charnus, aux cheveux bouclés en rouleaux, aux arcades sourcilières relativement saillantes, aux yeux proéminents dont la pupille est percée au trépan, qui nous captive. Ces analogies stylistiques nous amènent légitimement à penser que ces sculptures sont contemporaines et que ce fut peut-être le même atelier qui œuvra dans les deux sites. Nous ne pensons pas manquer d'objectivité en constatant que les sculptures de Puivert s'avèrent nettement plus précises, délicates, expressives et attachantes. Sachant que les sculptures d'Arques ont été réalisées sous Gilles II de Voisins, au début du XIV^e siècle, nous estimons que celles de Puivert sont postérieures.

Les représentations héraldiques de la tour maîtresse constituent, sans conteste, les éléments de datation les plus convaincants. Chacun peut reconnaître dans ces ornements sculptés, les armoiries de deux nobles maisons, celle des Bruyères : « d'or au lion de sable, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir » et celle des Melun : « d'azur à 7. Besans d'or, 3.3. et 1. au chef d'or » (Anselme 1967, T. V, 222). Leur union par les représentations de l'écu parti nous apporte un témoignage pérenne infalsifiable et a fortiori un repère chronologique inégalable concernant la période d'édification de la tour maîtresse. Les limites chronologiques imparties à la campagne de construction de cet ouvrage sont, non seulement, définies par les éléments architecturaux énoncés précédemment mais aussi par certains faits historiques déjà relatés. En effet, rappelons qu'en 1310, le mariage de Thomas de Bruyères, fils de Jean et petit-fils de Pons et d'Isabeau de Melun, fille de Jean I^{er}, vicomte de Melun et grand chambellan de France, était célébré. Qui d'autre que le commanditaire lui-même aurait désiré faire figurer par deux fois, au dessus de la porte de la chapelle et sur la clé de voûte de la salle haute du donjon, les armoiries unies aux siennes du puissant allié que représentaient les vicomtes de Melun en la personne d'Isabeau ? La tour maîtresse a donc été érigée postérieurement à cette alliance. En 1350, le partage des biens de la maison de Bruyères avait lieu et Puivert devenait possession de Thomas II. En conséquence, il semblerait que nous puissions avancer avec certitude une période d'édification comprise entre les années 1310 et l'année 1350 au plus tard, les travaux étant certainement bien avancés dans les années 1320. Reste à savoir si les travaux commandités par Thomas de Bruyères consistèrent exclusivement en l'édification de la tour maîtresse ou s'étendirent à l'ensemble du site. S'il est vrai que l'étude d'archéologie comparative concernant l'enceinte et ses ouvrages peut laisser supposer qu'ils s'apparentent généralement davantage à des structures de la seconde moitié du XIII^e siècle, d'autres observations nous amènent légitimement à penser qu'ils sont en corrélation avec le parti architectural de la tour maîtresse et donc strictement contemporains.

Les bases chanfreinées à motif torique des portes et baies confortent assurément cette assertion. Si à

Carcassonne (Porte Narbonnaise), Puylaurens (tour nord-ouest) ou Arques (donjon), leur usage reste ponctuel, à Puivert, les amortissements décoratifs ont été généralisés à l'ensemble du château, excepté dans la partie occidentale. Dans ce site castral épris d'ordre et de symétrie, ces éléments d'ornementation semblent constituer des preuves réelles d'unité architecturale et une véritable signature des architectes et de leur commanditaire. Elles nous permettent, assurément, d'accorder à Thomas de Bruyères l'édification du château dans son intégralité

Etats postérieurs

Concernant les aménagements postérieurs à l'édification du château par Thomas de Bruyères et Isabeau de Melun, nous avons déjà suggéré dans notre analyse, l'hypothèse selon laquelle les vestiges conservés dans la partie ouest du site n'avaient plus rien de commun avec le logis médiéval strictement contemporain à la tour maîtresse attenante. Nos assertions ont été confirmées par les travaux de fouilles conduites entre 1989 et 1994 (Combes 1991 ; Combes 1995, 45, 46). D'une part, aucun mobilier archéologique antérieur au XIV^e siècle n'a été décelé dans la zone prospectée. D'autre part, d'après les sondages effectués, les structures du logis du XIV^e siècle consécutif à l'alliance des Bruyères/Melun ne seraient plus représentées que par leur empreinte laissée sur la banquette rocheuse aménagée sur une largeur d'environ 7 m, le long du mur nord et par la présence d'un pan de maçonnerie sous celui des écuries dans la pointe occidentale de l'éperon. En conséquence, les vestiges actuellement conservés en élévation seraient les derniers témoins d'aménagements postérieurs au XIV^e siècle. Malgré les difficultés d'interprétation immanentes à un site aussi complexe, le mobilier archéologique découvert soumet une datation relative comprise entre le XVI^e siècle et la fin du XVII^e siècle. La canonnière à mire de la Tour Grosse ferait partie de cette restructuration, l'élément défensif destiné à l'usage de l'arme à feu apparaissant dès le XV^e siècle.

Le château de Puivert continue à véhiculer des formules antérieures. Son plan géométrique et cohérent, son attachement aux principes philippiens en font un site de tradition inhérente au château-cour du XIII^e siècle. On y conçoit l'intervention d'architectes venus d'Ile de France, peut-être même celle de maîtres d'œuvre imposés par la puissante famille de Melun.

Néanmoins, si ce site castral au caractère altier et hautement symbolique demeure profondément fidèle aux grands fondements de l'architecture capétienne, un courant tout à fait novateur s'opère, celui de l'humanisation architecturale par un retour de l'équilibre entre le côté défensif et le côté résidentiel. Certes, le château des seigneurs de Bruyères, grands féodaux dévoués à la monarchie française, s'insère dans la ligne de défense du Languedoc resté longtemps insoumis mais il incarne également, par des stigmates probants et

singuliers de force et de raffinement, la volonté des maîtres des lieux d'affirmer leur propre puissance et leurs honorables qualités. En conséquence, le château de Puivert illustre par ses trois priorités : défense, résidence, décor, une période de transition préfigurant le temps où les édifices castraux n'auront plus qu'un rôle exclusif de résidence fortifiée, et cette époque n'est plus loin. Elle est déjà nettement perceptible dans l'architecture ostentatoire du château neuf (1342-1348) au Palais des Papes à Avignon. Elle s'affirme, après 1360, avec les sites du goût du luxe, conçus comme de véritables résidences palatiales. Vincennes en est un exemple probant (Chapelot 1994). Son donjon abrite les chambres et non les espaces d'apparat. Il offre un ensemble de sculptures décoratives considérables (Erlande-Brandenburg 1972 ; Heinrichs-Schreibe 2003-2004), notamment des consoles à figuration de personnages qui ne sont pas sans évoquer, notamment par leurs proportions, les sculptures de Puivert, faisant alors de celles-ci de véritables éléments précurseurs au style prometteur.

BIBLIOGRAPHIE

Carcassonne, Archives Départementales de l'Aude (A.D.A.) :

Fonds-Lamothe v.1855-1865 : cote 2J147 : FONDS-LAMOTHE (L. H.), *Notes historiques sur Limoux et son arrondissement*, v. 1855-1865.

Gayraud-de-Saint-Benoit 1860 : cote 2J43 : GAYRAUD-DE-SAINT-BENOIT, *Lettres sur Puivert*, 1860, Ms non paginé.

Anselme 1967 : ANSELME (Le Père), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1726-1733 ; réédition, Paris, Ed. du Palais Royal, 1967.

Bayrou 1988a : BAYROU (L.), *Essai sur les techniques de construction des forteresses royales des Corbières, XIII^e et XIV^es.*, dans *Études Roussillonnaises*, T. VIII, 1988.

Bayrou 1988b : BAYROU (L.), *Le château d'Arques*, Supplément au tome 6 d'A.M.M., Rouffiac, 1988.

Bayrou 1993 : BAYROU (L.), *Le château de Quillan*, dans *Bull. Monumental*, T. 151-I, 1993, p. 229-241.

Bayrou 2000 : BAYROU (L.) dir., *Peyrepertuse, Forteresse royale*, A.M.M., III, Carcassonne, 2000.

Bruand 1973 : BRUAND (Y.), *La Cité de Carcassonne. Les enceintes fortifiées et La Cité de Carcassonne. La citadelle ou château comtal*, dans *Congrès archéologique de France*, 131^e session, 1973, p. 496-515 et p. 516-532.

Buzairies 1867 : BUZAIRIES (L. A.), *Notices historiques sur les châteaux de l'arrondissement de Limoux*, Limoux, J. Boute, 1867.

Chapelot 1994 : CHAPELOT (J.), *Le château de Vincennes. Une résidence royale au Moyen Age*, Paris, C.N.R.S.-Éditions-Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1994.

Combes 1989 : COMBES (R.), *Le château de Puivert, rapport de fouilles, 1989*, Montpellier, D.R.A.C., Service Régional de l'Archéologie, Ms dactylographié.

Combes 1990 : COMBES (R.), *Le château de Puivert, rapport de fouilles, 1990*, Montpellier, D.R.A.C., Service Régional de l'Archéologie, Ms dactylographié.

Combes 1991 : COMBES (R.), *Le château de Puivert, rapport de fouilles, 1991*, Montpellier, D.R.A.C., Service Régional de l'Archéologie, Ms dactylographié.

Combes 1995 : COMBES (R.), *Puivert, le château*, dans *Bilan scientifique de la région Languedoc-Roussillon 1995*, Montpellier, D.R.A.C., Service Régional de l'Archéologie.

Devic et Vaissete 1872-1904 : DEVIC (Cl. Dom) et VAISSETE (J. Dom), *Histoire générale de Languedoc*, Paris, 1730-1745 ; réédition, Toulouse, Privat, 1872-1904, 16 vol.

Durand 1998 : DURAND (Ph.), *L'expérimentation de tir dans les châteaux : de nouvelles perspectives pour la castellologie*, dans *Bull. Monumental*, T. 156-III, 1998, p. 257-274.

Erlande-Brandenburg 1972 : ERLANDE-BRANDENBURG (AL.), *Aspects du mécénat de Charles V – La sculpture décorative*, dans *Bull. Monumental*, T. 130, 1972, p. 303-316.

Eydoux 1973 : EYDOUX (H.-P.), *Châteaux des pays de l'Aude*, dans *Congrès Archéologique de France*, 131^e session, 1973, p. 169-253.

Gardel 2003 : GARDEL (M.-E.) et LOPPE (Fr.), *Carcassonne, Château comtal : essai de datation des structures d'après les sondages de 1993*, A.M.M., T. 21, 2003.

Guebin et Maisonneuve 1951 : GUEBIN (P.) et MAISONNEUVE (H.), *Pierre des Vaux-de-Cernay, Historia albigensis*, traduction, Paris, Librairie philosophique Jean Vrin, 1951

Gau 1988 : GAU (M. et J.-B.), *Le château de Quéribus*, Supplément au tome 5 d'A.M.M., Carcassonne, 1988.

Gau 1989 : GAU (M. et J.-B.), *Contribution à l'étude du château de Quéribus*, HERESIS, n° 12, Carcassonne, 1989, p. 89-104.

Guiraud 1907 : GUIRAUD (J.), *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, Paris, A. Picard et Fils, 1907, 2 vol.

Heinrichs-Schreibe 2003-2004 : HEINRICHS-SCHREIBE (UL.), *La sculpture de Vincennes dans son contexte architectural au temps de Charles V*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 289, Déc. 2003-Janv. 2004, p. 76-83.

Jouglà de Morenas 1975 : JOUGLA DE MORENAS (H.), *Grand Armorial de France*, Société du Grand Armorial de France, 1949 ; réédition, Paris, Berger Levrault, 1975.

Juillac et Dusan 1858 : JUILLAC (G. de) et DUSAN (B.), *Notice sur les deux baronnies du Kercorbez : Puivert et Chalabre*, Toulouse, H. de Labouisse-Rochefort, 1858.

- La Chesnaye Des Bois 1863-1877** : LA CHESNAYE DES BOIS (A. de), *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Schlesinger, 1863-1877, 19 vol.
- Lejeune 1965** : LEJEUNE (R.), *La galerie littéraire du troubadour Peire d'Alvergne*, Actes et mémoires du III^e congrès international de Langue et Littérature d'oc, Bordeaux, 1965, T. II, p. 35-54.
- Niel 1978** : NIEL (F.), *Les cathares de Montségur*, Paris, Seghers, 1978.
- Niel 1988** : NIEL (F.), *Quéribus, la dernière forteresse cathare*, Paris, Robert Laffont, 1988.
- Quehen et Dieltiens 1983** : QUEHEN (R.) et DIELETIENS (D.), *Les châteaux cathares et les autres*, Montesquieu Volvestre, Ed. R. Quehen, 1983.
- Rives 1995** : RIVES (G.), *La saga des Roux*, Toulouse, Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1995.
- Roquebert 1981** : ROQUEBERT (M.), *L'épopée cathare – L'invasion*, Toulouse, Privat, 1981.
- Roquebert 1989** : ROQUEBERT (M.), *L'épopée cathare – Mourir à Montségur*, Toulouse, Privat, 1989.
- Salamagne 1999** : SALAMAGNE (Al.), *Les fortifications royales de Carcassonne et le problème des embrasures de tir au Moyen Age*, A.M.M., T. XVII, 1999, p. 93-107.
- Salamagne 2001** : SALAMAGNE (Al.), *Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Age (XIII^e-XV^e siècles) : éléments fonctionnels ou symboliques ?*, dans A. RENOUX (dir.), *Aux marches du Palais, Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* Actes du VII^e congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans-Mayenne 9-11 septembre 1999, Université du Maine, 2001, p. 77-85.
- Tisseyre 1983** : TISSEYRE (J.), *Le rôle national du marquis de Puivert de 1789 à 1830*, « Bull. S.E.S.A. », T. LXXXIII, 1983, p. 73-75.
- Villain 1913** : VILLAIN (J.), *La France moderne, grand dictionnaire généalogique, historique et biographique*, Montpellier, Firmin et Montane, 1913.
- Warren 1949** : WARREN (R.), *Grand armorial de France*, Paris, Société du Grand Armorial de France, 1949 ; réédition Berger Levrault, 1975.

- Les photographies sont de l'auteur.